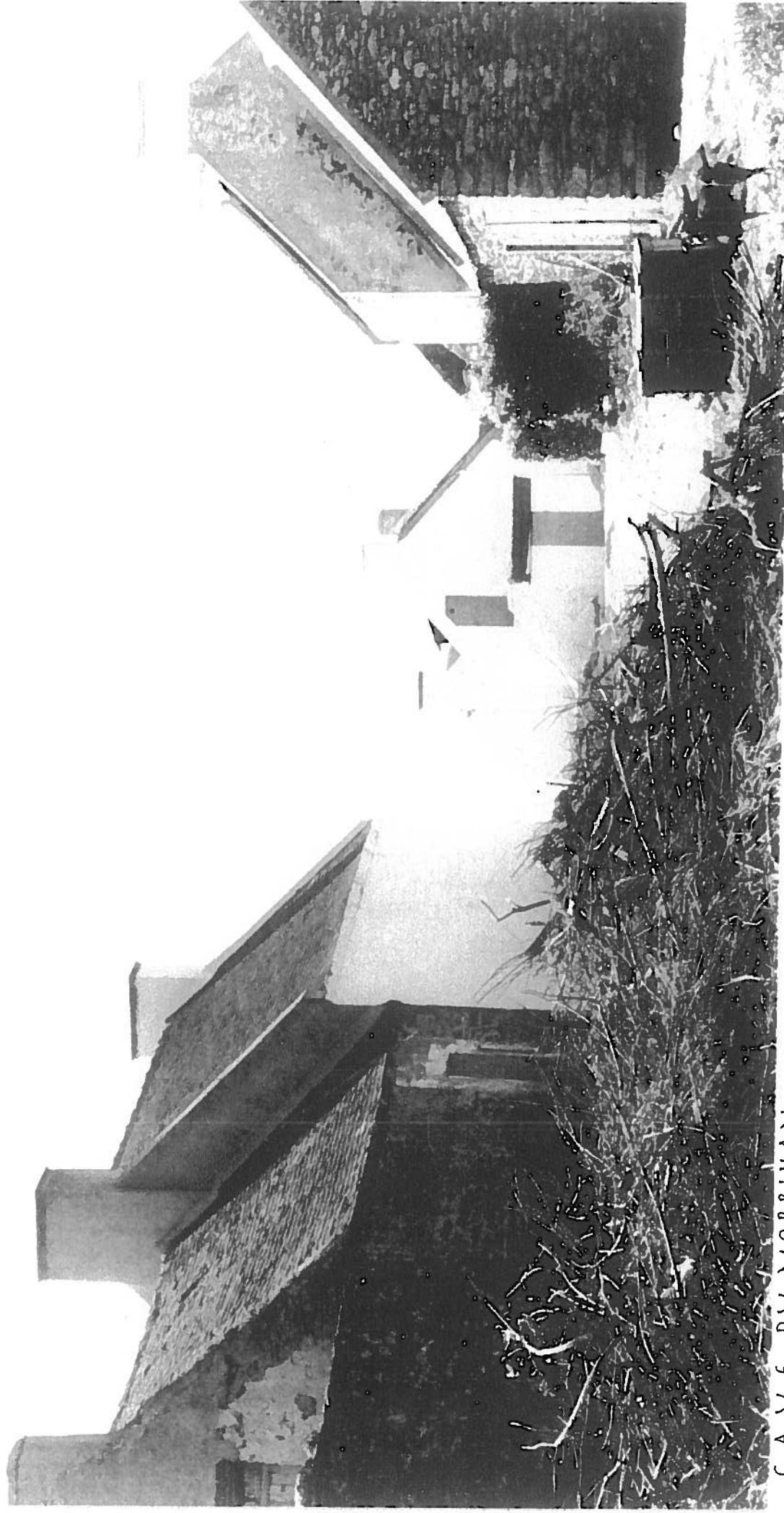


CONSTRUIRE A BELLE-ÎLE

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU MORBIHAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE ÎLE EN MER



C.A.U.E. DU MORBIHAN 13 BIS, RUE OLIVIER DE CLISSON 56 000 VANNES 02.97.54.17.35 E-MAIL: CONSEIL CAUE56.FR.

Recensement des 17 et 18 Avril 1719

... Le premier village concerné fut celui de TYBAIN, village situé à une demi-lieue de PALAIS. Les maisons étaient construites sur le même modèle, orientées Est-Ouest, elles ouvraient au midi et au nord. Elles mesuraient en longueur 31 pieds, en largeur 15 pieds. Chacune avait un escalier en pierre au dehors, à l'est ou à l'ouest, avec sa crèche à brebis en dessous. Chacune avait aussi son four et son apprentis pour les charrettes (...) son aire à battre et son étable. Les maisons étaient couvertes en glès, mais les apprentis n'avaient que des mottes de terre et des gerbes de landes.

SOMMAIRE

1 - Avant-Propos	4
2 - Historique succinct de l'habitat à Belle-Ile	6
- avant 1763	6
- après 1763	6
- XIX ^e siècle	6
- maintenant	7
3 - Caractéristiques permanentes des maisons à Belle-Ile	8
- groupement en villages	8
- les habitations	10
- les détails	12
4 - La construction neuve	17
- abandon de certains préjugés	17
isolement	17
vue	17
"toujours plus"	17
épate	18
- composition de la construction	19
cellule de base et ses prolongements	19
appentis	20
accessoires (escaliers extérieurs, appentis vitrés, annexes, murs coupe-vent, lucarnes	22
les couleurs	28
- implantation de la construction sur le terrain	29
par rapport à l'environnement lointain	29
par rapport à l'environnement immédiat	30
en fonction des extensions futures	31

5 - Quelques erreurs et la manière de les éviter	32
- pignons.....	32
- position, formes, dimensions des baies	34
- grandes baies et appentis vitrés	36
- garages.....	38
- appentis et pentes de toits	40
- ligne de faîtage	42
- illogismes.....	43
â - Les jardins.....	43
7 - Conclusion.....	44
Glossaire	47

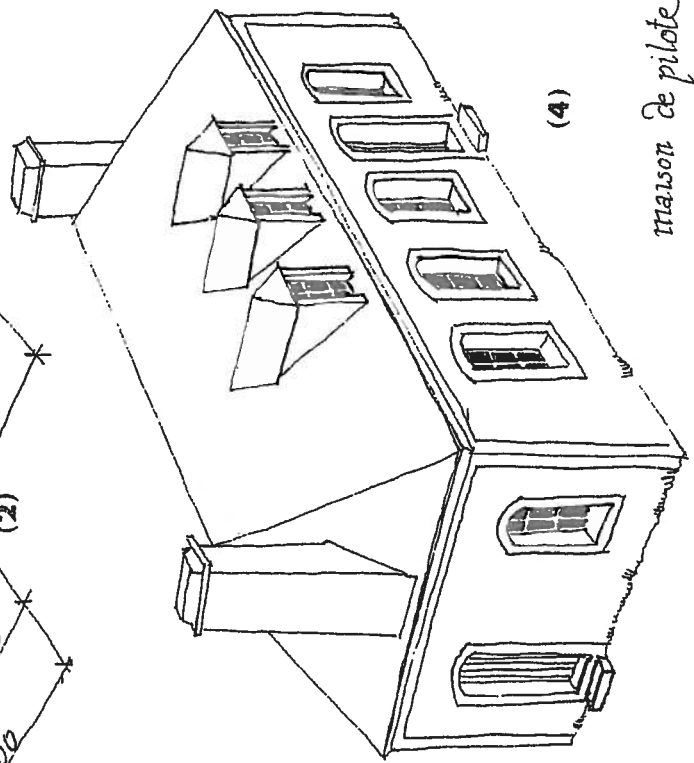
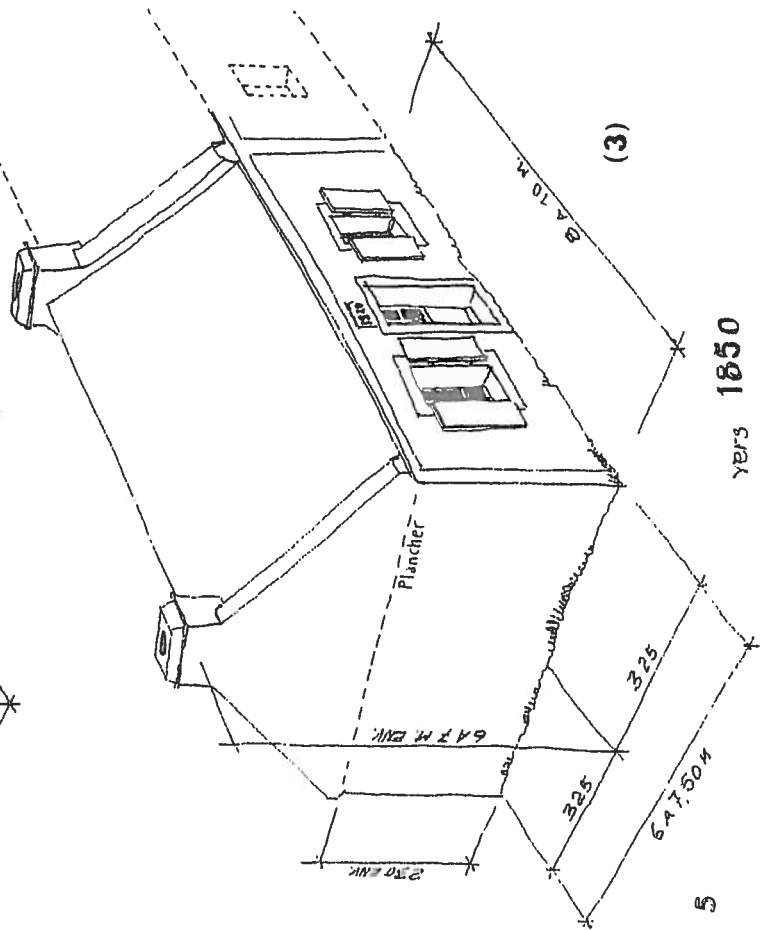
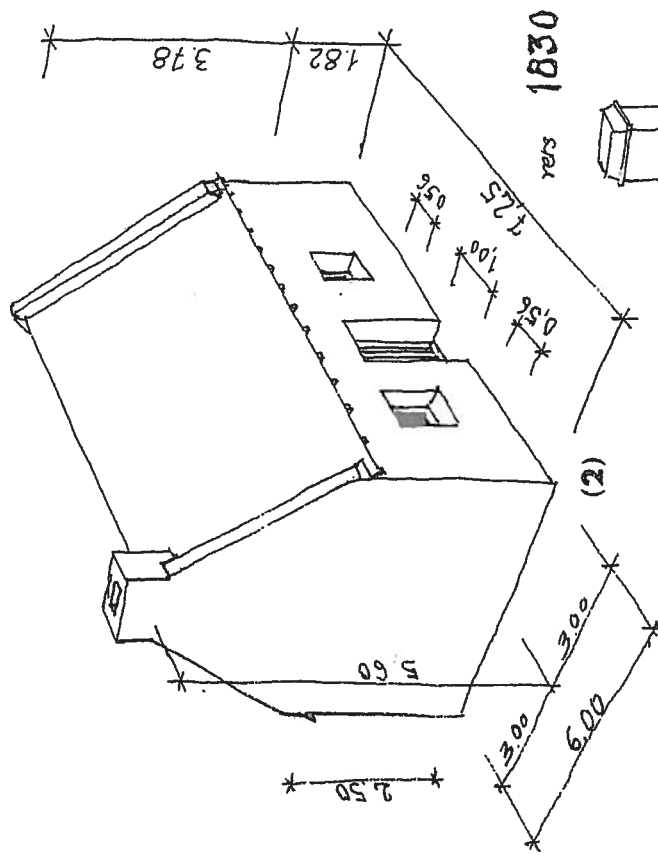
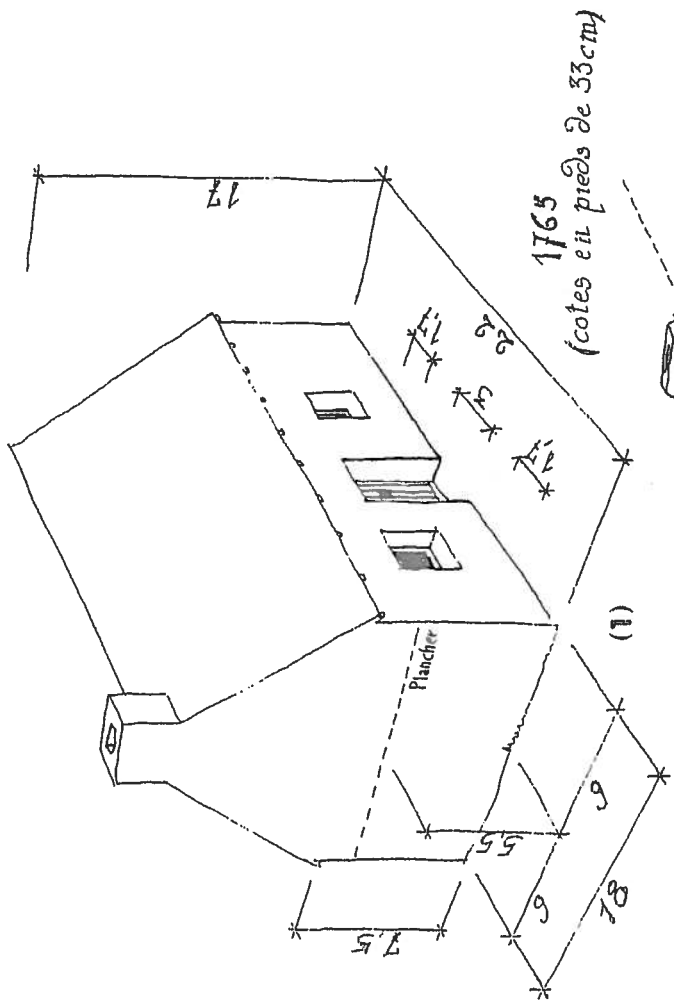
1 - AVANT-PROPOS

Après avoir été séduit par BELLE-ILE, vous venez de décider d'y construire. Beaucoup ont déjà caressé ce projet et se sont heurtés à des règlements et des habitudes qui leur ont paru particulièrement contraignants parce qu'ils n'en avaient pas compris le sens.

Ce qu'ils considéraient comme des "contraintes" découle en réalité de nécessités naturelles dont l'origine est toujours intéressante à connaître et quelquefois même curieuse.

BELLE-ILE possède une forte personnalité marquée au sceau de son histoire, de son climat, de son insularité, de ses habitants, de la manière d'y vivre... Le caractère très particulier de ses habitations n'est pas le fruit du hasard mais la somme d'expériences accumulées. La tradition consistant à agir comme auraient agi nos ancêtres s'ils avaient été à notre place, ce capital d'expériences devrait continuer de s'enrichir pour favoriser une évolution mesurée, empreinte de bon sens. Il faut en effet rejeter un enracinement stérile dans des formes et des habitudes dont on a perdu le sens profond. Mais attention ! Le décor pour lui-même, le mauvais goût, le tape à l'œil, les modes passagères, les détails caricaturaux, qui n'ont rien à faire ici sont à bannir impitoyablement car dans ce microcosme qu'est BELLE-ILE les fausses notes résonnent d'autant plus fort !

Pour qui veut construire à BELLE-ILE, la première vertu est la modestie.



maison de pilote
1865

(4)

(2)

(1)

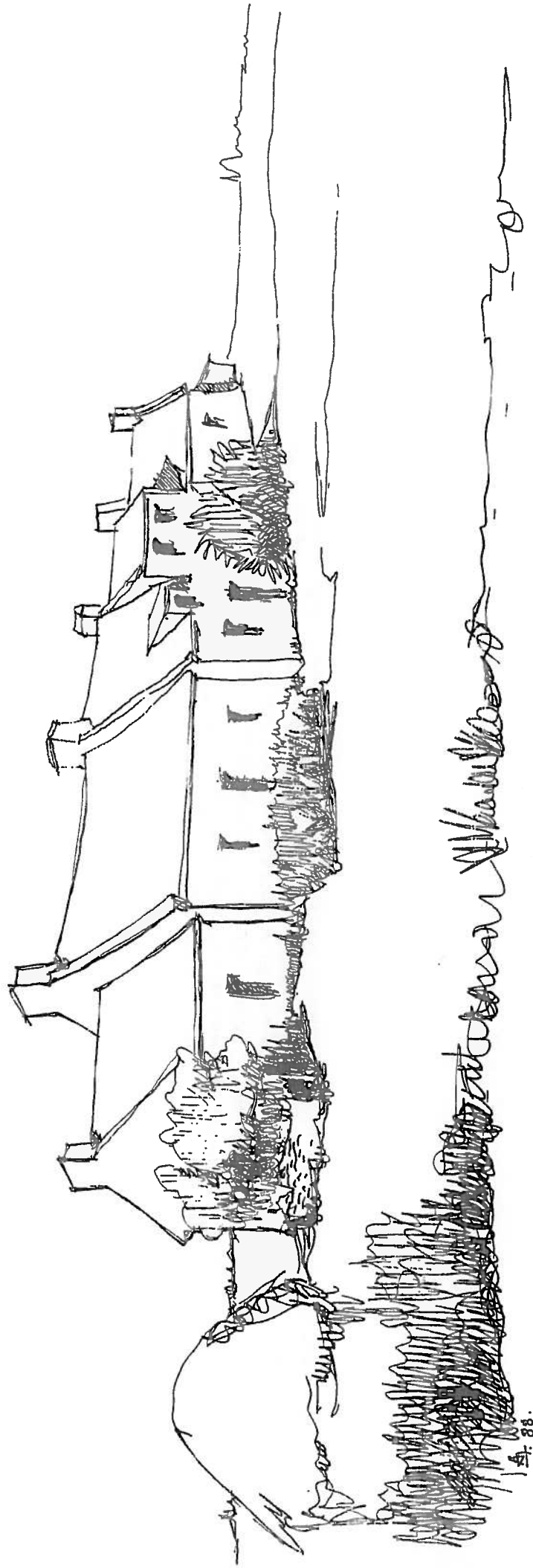
(3)

2 - HISTORIQUE SUCCINCT DE L'HABITAT BELLILLOIS

Avant 1763 : Les Bellillois étaient soumis avant l'occupation anglaise de 1760-1763 à un régime quasi féodal ; ils n'étaient pas propriétaires de leurs terres ni de leur maison. Ils subissaient d'ailleurs d'incessantes attaques, l'île occupant une position hautement stratégique. C'est dire que les constructions, souvent incendiées, n'étaient remontées que de façon précaire. La dernière occupation anglaise fut ainsi particulièrement fatale au patrimoine construit et fit en trois ans plus de désastres qu'en un siècle, d'autant que chapelles et bâtiments publics furent rasés presque en totalité ; on comptait alors 17.000 occupants pour 6.000 Bellillois.

Après 1763 : BELLE-ILE redevint Française en 1763, échangée contre Minorque. Les Acadiens, chassés quelques années auparavant du Canada, vinrent, pour partie, s'ajouter à la population autochtone et la terre fut donnée à ceux qui la cultivaient. Les familles reçurent des subventions en nature, des matériaux, et des indications pour construire leur futur foyer. La "maison-type" qui fut proposée était très frustre et très sobre. Elle ne comprenait qu'une petite pièce éclairée par une ou deux fenêtres exiguës encadrant une porte. Basse de plafond, surmontée par un grenier important, elle était couverte par un toit à deux pentes égales assez abruptes. De plan rectangulaire, elle utilisait les matériaux locaux, le schiste et le bois. Il reste quelques très rares exemples, profondément remaniés, de ce type d'habitation (1 et 2).

XIXe siècle : Au cours de ce siècle, la prospérité vint avec la sécurité retrouvée et de longues périodes sans trouble. La pêche s'ajoutant à l'agriculture, les maisons se modelèrent aux exigences du climat et des nouvelles activités. Elles s'agrandirent et parfois un cloisonnement en bois vint isoler des pièces à rez-de-chaussée. Mais le principe était toujours le même, une maison dont le faîtage était orienté Est-Ouest, les pignons aveugles ou avec des ouvertures rares et très réduites, une façade Sud où s'ouvraient deux fenêtres plus importantes encadrant la porte d'entrée. La pente du toit était plus faible, offrant moins de prise au vent. L'aspect extérieur évolua un peu (3). L'escalier de pignon, le four accolé, la lucarne apparurent. Les bâtiments plus cossus virent leurs fenêtres s'entourer de briques avec un léger cintrage du linteau, les appentis se greffaient aux pignons et aux longs pans, l'habitude se prit de peindre les entourages de baies et de murs, comme dans de nombreux ports, avec ce qui restait de peintures des bateaux. Certaines demeures de familles aisées furent couvertes d'un toit à quatre pans (maisons de pilotes), sans doute pour marquer leur individualisme (4).



Maintenant... Avec le début du siècle, de nouveaux matériaux sont importés et la construction devient plus aisée. Les modes de vie variant, on voit apparaître des châssis de toit, des portes-fenêtres...

... Mais la maison Belliloise adaptée à son climat et à ses nouveaux besoins présente toujours les mêmes caractéristiques.

Ce sont ces caractéristiques qui font qu'elle s'adapte si bien au paysage ; le bon sens nous impose de les adopter encore aujourd'hui, nous allons donc les analyser.

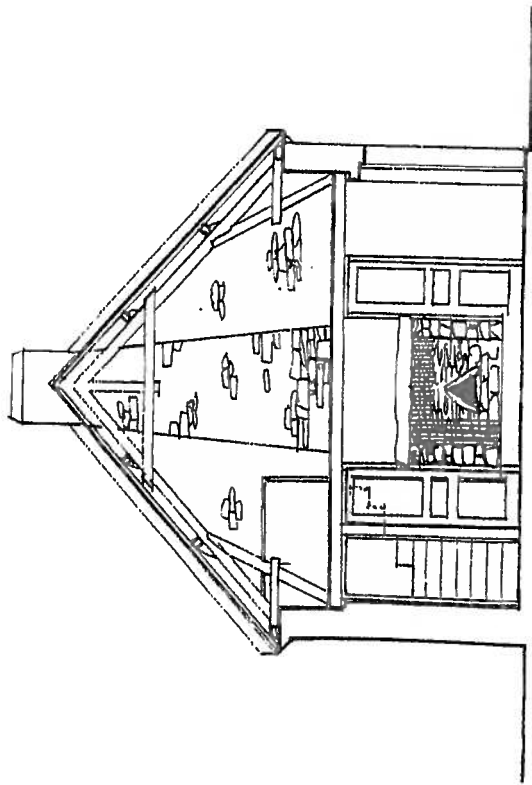
3 - CARACTERISTIQUES PERMANENTES DES HABITATIONS DE BELLE-ILE

a) Groupeement en Villages. Dès l'afféagement il a fallu travailler dur pour pouvoir vivre, et malgré des heurts inévitables entre Bellilois et Acadiens, une vie communautaire souvent familiale s'est instituée où l'on se serrait les coudes. Tout naturellement se sont formés des groupements de cinq à dix maisons que l'on appelle aujourd'hui "villages" alors que ce sont tout juste des hameaux.

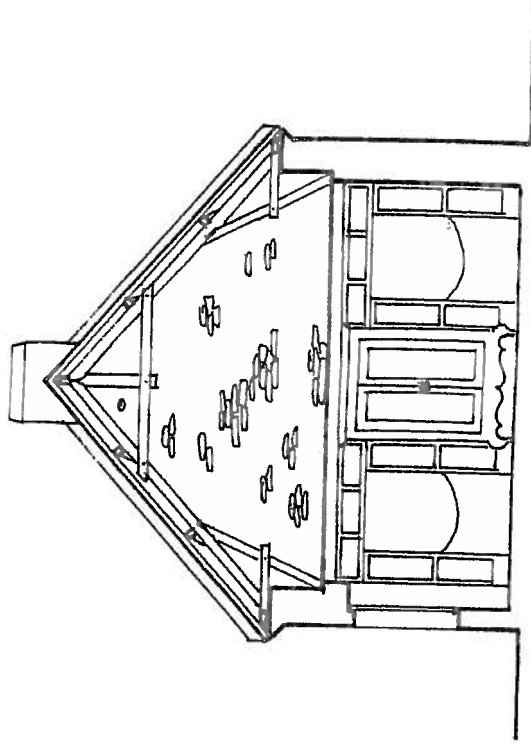
Chaque village possédait un puits commun, une aire à battre commune ; les abords des habitations étaient à tout le monde et il n'y avait pas de clôtures. En effet, avant le XVIII^e siècle les arbres qui auraient pu pousser sur les talus ou clôtures appartenaient de droit, lorsqu'ils arrivaient à maturité, aux propriétaires de l'île (d'abord les moines de Redon et de Quimperlé, puis les familles Gondi et Fouquet, enfin le Roi). Cela incitait bien sur, les Bellilois à les couper avant... Et pourquoi élever des clôtures puisque toutes les terres appartenaient au même propriétaire ? Par habitude, après que les terres furent distribuées aux habitants, on maintient ce principe de non clôture d'autant que la terre arable était rare, la mise en place d'une clôture aurait obligé les propriétaires voisins à neutraliser, chacun de son côté, une bande de terrain pour faire virer l'attelage de labour. Sans clôture, le changement de direction se faisait sur la limite séparative, ce qui diminuait de moitié la surface neutralisée.

Lors de l'agrandissement d'un village, la même solidarité conduisait le nouveau venu à coller son habitation à celle, déjà existante, de son voisin en utilisant un pignon aveugle comme quatrième mur. Les avantages étaient nombreux : économie d'un mur, isolation du froid et du bruit, isolation des agressions climatiques etc... et petit à petit, la longère se construisait.

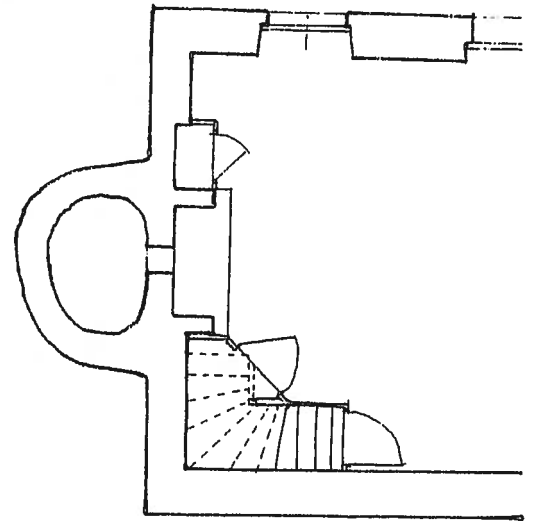
Puis souvent, une seconde longère s'ajoutait, parallèle à la première. Cette disposition est encore très visible dans les villages isolés ; elle l'est moins dans les villages qui ont pris de l'importance (5).



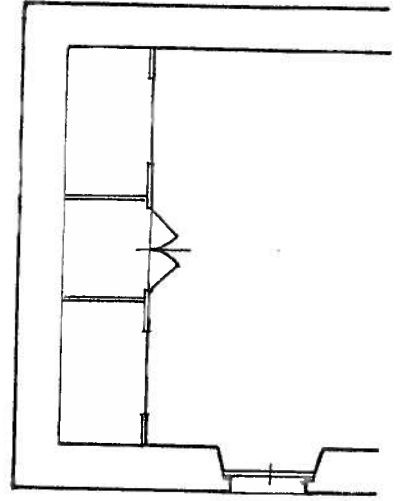
COUPES



(6)



PLANS



(7)

La silhouette des longères, familière aux Beilllois, fait apparaître une chevronnière séparant chaque habitation et une souche de cheminée à chaque chevronnière.

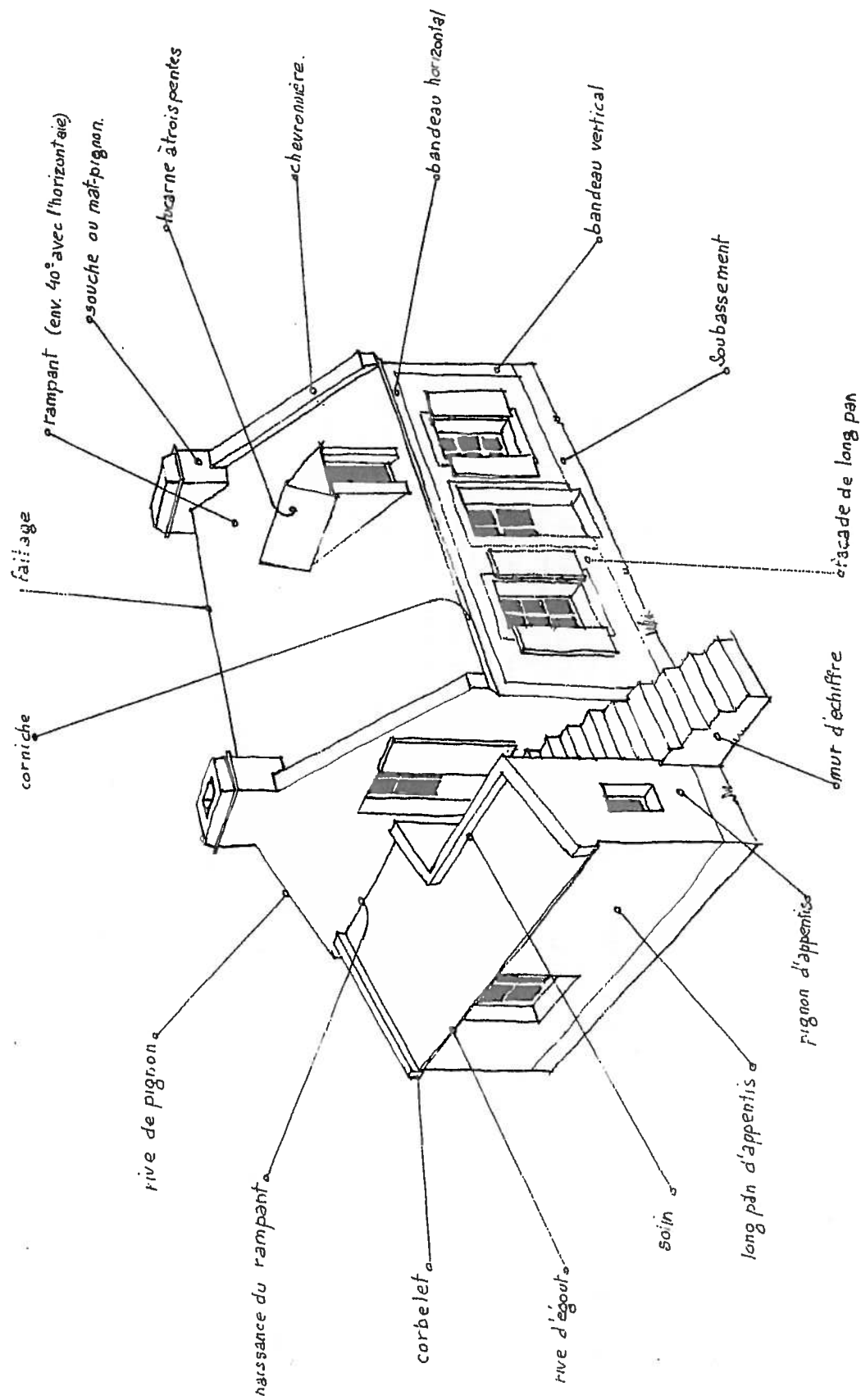
... Sauf logiquement, à l'une des extrémités de la longère puisqu'elle ne devra être construite qu'avec la maison suivante. Pourtant, on a pris l'habitude d'avoir une souche de cheminée à chaque pignon, même si l'une ne comporte pas de conduit ; ces souches, avec ou sans conduits, sont aussi appelées "mats-pignon".

Vous pouvez également voir dans les villages les "puits-guérites", tout près ou accolés aux maisons, quelquefois en pignon sous les escaliers extérieurs ou contre ceux-ci, à l'instar des fours, dont l'ouverture triangulaire constituée de trois pierres plates se trouve dans le foyer de la cheminée, à l'intérieur.

b) Habitations : C'est le vent et le soleil qui règlent depuis toujours l'orientation des maisons. Le faîtage est pratiquement toujours aligné Est-Ouest afin d'ouvrir des baies à la clarté sur le grand côté Sud. Les pignons pleins protègent des vents d'Ouest générateurs de pluies les trois-quarts du temps, et des vents d'Est l'hiver. Les conditions climatiques, assez rudes, ont modelé des maisons au volume très simple et très bas, offrant le moins possible de prises au vent. Les ouvertures correspondent à la disposition intérieure ce qui exclut toute symétrie trop rigoureuse. Naguère les placards disposés aux alentours de l'âtre, repoussaient la fenêtre assez loin du pignon. C'est entre le foyer et l'angle du pignon que se trouvait le "drennec" ou "trou à lande" situé sous un escalier en bois encloisonné, étroit et raide, accédant au grenier. Le drennec servait à entreposer le bois du feu ; on y suspendait également le lard et le poisson séché (6).

Contre l'autre pignon et occupant toute sa largeur était situé un ensemble formé d'une sorte d'armoire fixe encadrée de deux lits mi-clos, ce qui lui donnait une largeur intérieure de 5m50 à 6 mètres, soit 6m80 à 7m50 maximum extérieur (7).

La logique et l'économie conditionnaient la construction. Pour les murs, la pierre de l'île, schisteuse et friable n'autorisait qu'un appareillage de pierres sèches et une assise de maçonnerie plus épaisse à la base du sommet. Un enduit à la chaux dit "à pierres vues" était la plupart du temps appliqué à l'intérieur comme à l'extérieur ; un lait de chaux venait rajeunir les murs chaque année, traditionnellement le Lundi de Pâques. Pour les ouvertures, le bois, rare sur l'île, servait aux linteaux, qui étaient donc de faible portée et la proportion des baies n'en était que meilleure. Le plancher du grenier portait d'une façade à l'autre sans refend ce qui n'autorisait qu'une seule pièce dans la largeur, et la hauteur sous plafond dépassait rarement 2m30. La silhouette des pignons était partout identique, c'est maintenant un des points forts des paysages de Belle-Ile.



(8)

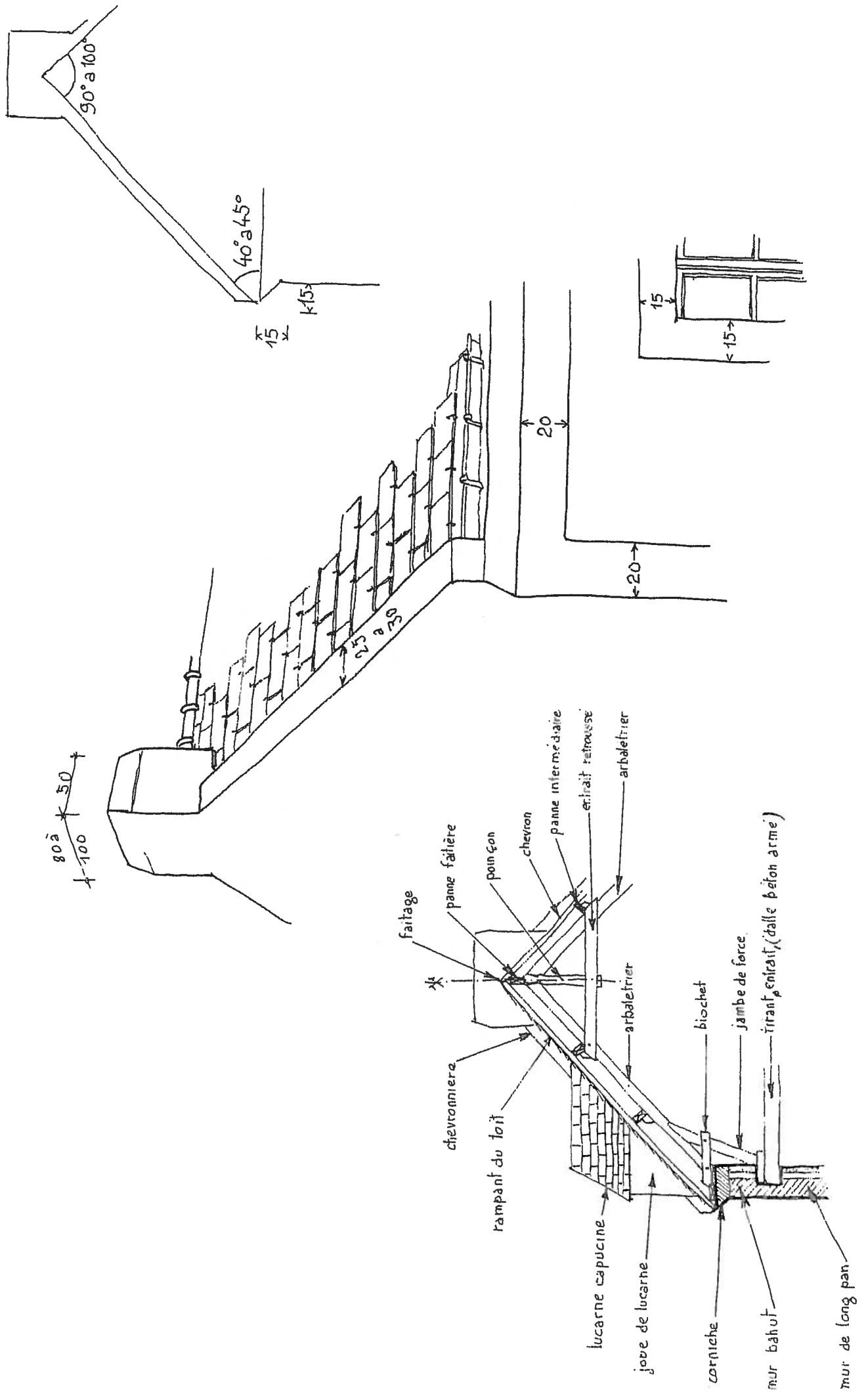
Il est évident qu'avec le progrès des techniques de construction on pourrait maintenant se libérer de ces possibilités limitées. Mais ne vaut-il pas mieux composer avec les exigences du climat et des intempéries plutôt que de les affronter ? Les essais sur l'île de maisons à étage le siècle dernier ont été vite abandonnés, et les grandes baies vitrées résistent mal aux tempêtes, nombreuses et violentes ces dernières années.

c) **Les détails** : Pour terminer il faut parler de certains détails auxquels les Bellois sont très attachés : les corniches, chevronnières souches de cheminée et mats-pignons, la forme et les proportions des lucarnes, les toitures, pente de toit et matériaux de couverture, les soubassements et couleurs, les égouts de toit, gouttières et descentes pluviales, les portes et fenêtres, les escaliers extérieurs et les appentis.... (8)

Contrairement aux maisons paysannes continentales, les habitations de Belle-Île ne sont plus depuis longtemps couvertes en chaume ou en genêts. On ne retrouve pas, sur les souches de cheminée, les solins en pierre qui abritaient ailleurs le haut des toitures en chaume. La couverture était donc en schiste ou ardoises et recouvrait en rive les murs pignons larges de 50 cm environ. Pour éviter que le vent n'ait prise et soulève la bordure d'ardoise celle-ci était recouverte par des chevronnières de 30 cm de large qui assuraient l'étanchéité et la protection. Il s'avère qu'avec les matériaux actuels et les murs moins épais les chevronnières, loin d'assurer l'étanchéité provoqueraient des fuites ; elles ne seraient plus qu'un décor coûteux, quand elle ne sont pas une caricature de chevronnière de 5 à 10 cm de large ! Il y a donc urgence à reconsidérer la question et à leur faire jouer à nouveau le rôle protecteur qu'elles ont toujours eu en mettant en œuvre des techniques appropriées.

La cellule de base des maisons de Belle-Île ne dépassait pas 10 à 12 m de pignon ; (c'est pourquoi il y aura lieu de trouver une chevronnière intermédiaire lorsque la ligne principale de faîtage dépassera cette dimension. Les appentis peuvent à la rigueur ne pas avoir de chevronnière sauf si un de leurs murs prolonge un mur pignon).

Les souches de cheminée qui couronnent chaque pignon comme nous l'avons vu, sont d'un volume important, longues extérieurement de 80 cm à 1,00 m et larges de 50 cm. Elles servent bien évidemment au conduit de la cheminée du séjour, mais pourront également servir à des ventilations de sanitaires, de chutes, de fosse septique etc... Le haut de leurs parois verticales est chanfreiné et un listel de schiste ou tuileaux peut délimiter horizontalement la base du chanfrein. En général aucun mitron ou autre élément quelqu'il soit ne vient surmonter la souche.

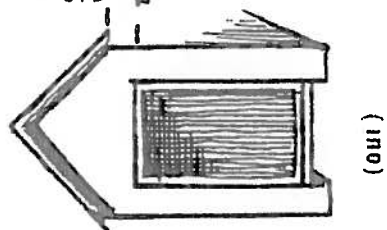
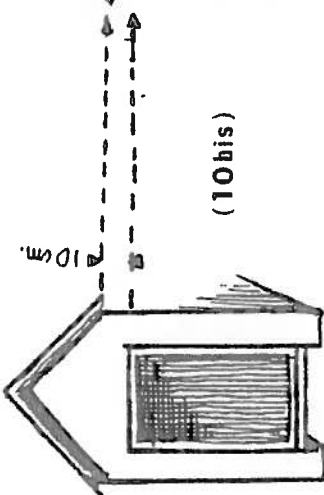
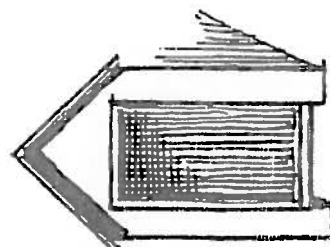
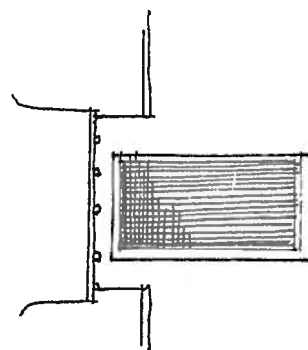
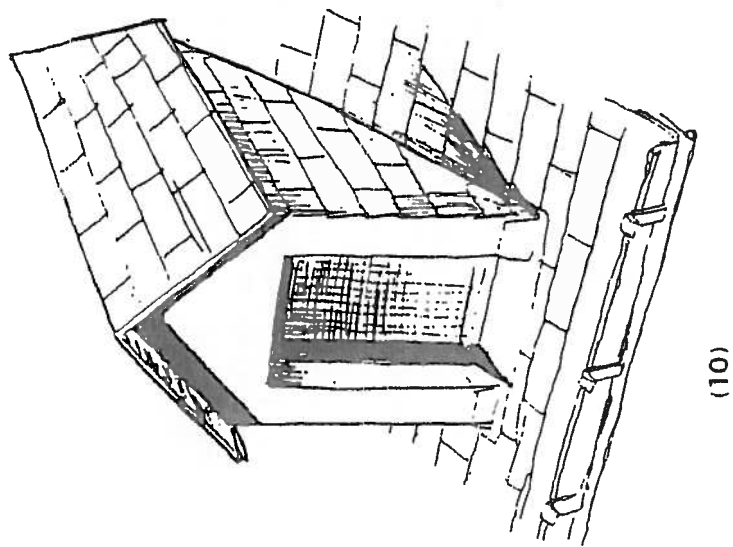
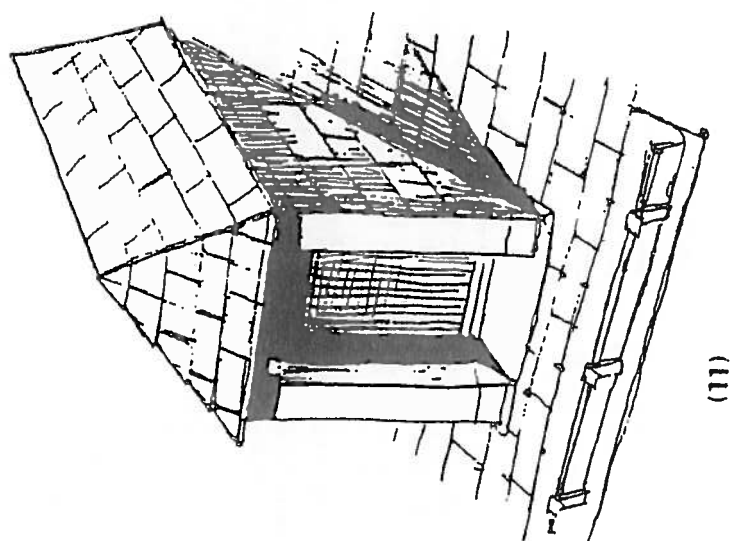
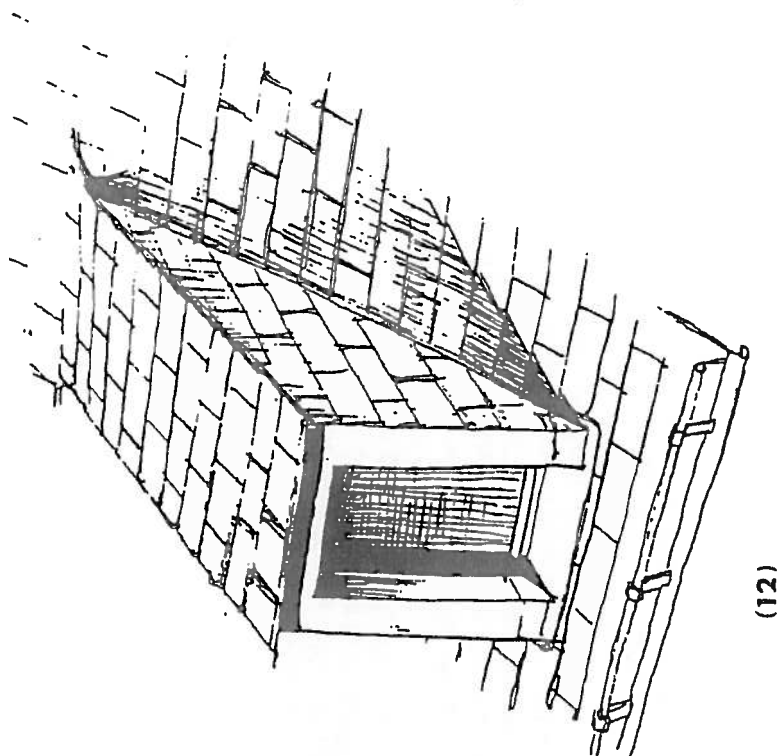


En partie basse de la chevronnière se trouve un corbelet de profil élémentaire qui se prolonge par la corniche. Autrefois en pierre, celle-ci est maintenant en béton ou encore en bois. Le plancher du grenier était naguère situé à la hauteur de cette corniche et assurait une liaison entre les murs de long pan. Maintenant, pour obtenir un volume habitable plus important sous le comble, le plancher est situé plus bas que la corniche, dont le rôle était d'éloigner l'eau de ruissellement des murs de façade. Comme il n'y avait pas de gouttière le rejaillissement entretenait l'humidité à la base des murs. C'est la raison pour laquelle on les badigeonnait sur une hauteur d'une quarantaine de centimètres, avec du coaltar qui servait au calfat des bateaux. On a pris l'habitude de conserver ces soubassements. (Si, comme c'est le cas le plus courant, on place des gouttières au bas des rampants de toit, celles-ci seront du type "nantaises" et non "pendantes". Les descentes pluviales seront les plus discrètes possibles).

Il est impératif si l'on veut conserver le caractère des maisons Bellilloises, de ne pas varier sensiblement les volumes et proportions habituelles. Les fenêtres ont toujours une proportion en hauteur, cette dernière avoisinant ou dépassant une fois et demie la largeur. Les menuiseries étaient à deux vantaux comportant au maximum 6 vitres. Actuellement les menuiseries en aluminium ou P.V.C. permettent de supprimer les petits bois et d'augmenter la surface éclairante. Par contre jamais la multiplicité de ce qu'on appelle les "petits carreaux" ne devrait venir défigurer une fenêtre ou porte-fenêtre Bellilloise. Si l'on veut de grandes baies, c'est pour y voir clair ; alors, pourquoi les obscurcir avec des petits bois ?

Les garages actuels nécessitant des portes de 2m40 de large, il est évident que dans ce cas il y aura exception à la règle de la proportion en hauteur. De même, il est souvent agréable dans une pièce de séjour d'avoir une grande baie, surtout si l'on bénéficie d'une bonne exposition et de ce que l'on appelle une "belle vue". Dans ce cas, on profitera d'une avancée en appentis en pignon ou en façade Nord, ou d'un volume secondaire sous forme de longère et l'on s'arrangera pour que les vantaux vitrés marquent une proportion rectangulaire verticale, afin de conserver le caractère des constructions existantes.

Les murs de maisons étaient chaulés et prenaient la teinte un peu chaude du sable qui entrainait dans la composition de l'enduit et une habitude séculaire bien sympathique consiste à cerner les murs et les baies de bandeaux de couleurs, ou, à l'inverse de peindre les murs de couleurs avec des entourages blancs (9). Ces couleurs sont en général claires : bleu, vert pâle, rose, jaune pour les entourages ; rose, beige rosé, beige sable, ocre plus ou moins foncé pour les murs. Quelquefois, seul un liseré de couleur vive, bleu marine, rouge, vert foncé, remplace le bandeau d'entourage sur des murs blancs. On a rarement intérêt à réaliser des entourages de baies en pignon afin de ne pas augmenter visuellement l'importance de celles-ci qui doivent rester rares et de petites dimensions.



Pour rendre habitables les combles, sont apparues récemment les lucarnes, empruntées aux maisons des villes. Ces lucarnes ont leur façade dans le plan du mur qu'elles surplombent, sont totalement en charpente, larges d'un mètre 10 environ. Elles sont soit à 2 pentes (10), et dans ce cas le dessous du linteau est à une dizaine de centimètres en dessous des rives d'égout de lucarne (10 bis), soit à 3 pentes, la pente frontale étant plus abrupte (11). Les poteaux ne sont pas habillés d'ardoises à l'encontre des jouées. Une ou deux lucarnes par rampant de toit sont un maximum ; trois créent, en général, une symétrie ennuyeuse. Ce que l'on nomme à tort les "chiens assis" ne sont pas recommandés (12) et leur emploi est très réglementé par les plans d'occupations des sols. Il existe pourtant quelques exemples anciens assez particuliers car ce sont plutôt des fenêtres en haut de mur, qui mordent un peu sur la toiture (12 bis).

La pente des rampants de toit fait généralement avec l'horizontale un angle compris entre 40° et 45°. Lorsqu'un appentis prolonge le rampant Nord (ou, moins souvent, le rampant Sud) la pente est plus faible mais ne descend pas au dessous de 20° ; de même dans les appentis en pignon. Les rives des appentis peuvent à la rigueur ne pas comporter de chevronnières sauf, comme on l'a vu, dans le cas du prolongement d'un mur de pignon. Le meilleur choix que l'on puisse faire pour le matériau de couverture est l'ardoise naturelle. Tous les autres matériaux qui cherchent à en imiter l'aspect sont sans doute plus économiques à l'achat mais de longévité moindre, et d'aspect plat et uniforme.

Enfin l'escalier extérieur en pignon est classique à Belle-Ile. Il permet aujourd'hui d'avoir deux habitations séparées dans une même construction : il peut se combiner avec un appentis et être d'une composition assez libre ; il est, la plupart du temps, bordé d'un garde-corps plein en maçonnerie et peut aussi se trouver en long pan (20, 21, 22, 23).

Il faut toujours avoir présent à l'esprit que lorsqu'on conçoit un plan, ou lorsqu'on modifie ou agrandit une construction, on doit éviter toute complication et rester dans des volumes classiques très simples, en donnant la priorité à l'aspect de longère.

4 - LA CONSTRUCTION NEUVE

Abandon de certains préjugés :

a) L'isolement : Il s'agit bien d'isolement et non d'isolation ; car en implantant la construction au milieu de votre jardin vous offrez quatre façades au bruit, à la vue des voisins, au froid, à la pluie... Vous pensiez vous isoler et vous ne l'êtes pas. A Belle-Ile vous aurez toujours des voisins, et c'est, paradoxalement, en accolant les constructions les unes aux autres que l'on s'isole le mieux.

Il n'est que de voir dans les grandes villes, bien qu'habitant des appartements contigus, on se connaît rarement entre voisins. En banlieue, les pavillons isolés", c'est-à-dire situés à 25 m les uns des autres, facilitent au contraire la transmission des bruits et le manque d'intimité.

b) La vue : La vue se mérite ; à en jouir trop facilement on finit par s'en lasser très vite. On profite, lorsque l'on passe devant une fenêtre normale, du paysage changeant qui défile, alors qu'assis devant une baie "aquarium" on contemple toujours la même "carte postale". Il y a, Dieu merci ! d'autres paysages à admirer à Belle-Ile, que celui qui s'ouvre devant notre porte-fenêtre ; alors profitons-en...

c) "Toujours plus" : La sagesse, c'est de se contenter du nécessaire. On veut, souvent sans raison valable, que le garage soit plus grand, (on ne sait jamais), ou bien une fenêtre supplémentaire en pignon alors que la chambre a déjà une lucarne. Il arrive même qu'avant d'avoir mis au point un programme le futur constructeur dessine le volume extérieur de la maison en prenant la hauteur maxima autorisée au faîtage, la pente de toit minima, les longueurs et largeurs dans leurs acceptions extrêmes et ainsi de suite. Après, on essaye d'y faire tenir dix fois plus que ce dont on a besoin. Le résultat, faut-il le dire, est très laid. L'aspect des pignons est écrasé et à la limite de l'acceptable, les proportions et volumes sont mauvais et comme les baies doivent être plus hautes que larges on leur donnera 1m20 de large pour 1m25 de haut sans se préoccuper de la laideur qui en résulte. Toutes les "contraintes" du Plan d'Occupation des Sols, souvent mal comprises, ne sont que des limites extrêmes à ne pas dépasser et non des limites à atteindre obligatoirement.

d) **Epate et m'as-tu-vu** : L'esprit qui règne à Belle-Ile est assez égalitaire, et on ne cherche pas à se distinguer du voisin ; tout le monde se connaît et chacun sait ce que vaut chacun. Ce n'est pas parce que vous aimez certain détail architectural insolite que vos voisins l'apprécieront et en cherchant à vous distinguer à tout prix des autres, vous suscitez plutôt l'ironie que l'admiration.

Composition de la construction :

"Composer, c'est grouper des éléments choisis pour en faire un tout, homogène et complet, de telle sorte qu'aucune des parties de ce tout ne puisse prétendre se suffire à elle-même, mais que toutes, au contraire, se subordonnent plus ou moins à un élément commun d'intérêt, centre et raison d'être de toute la composition".

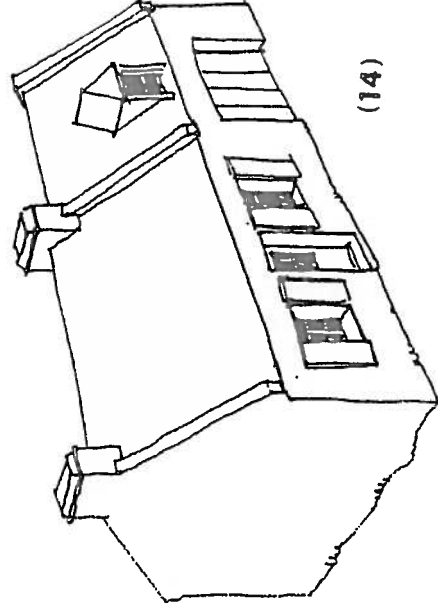
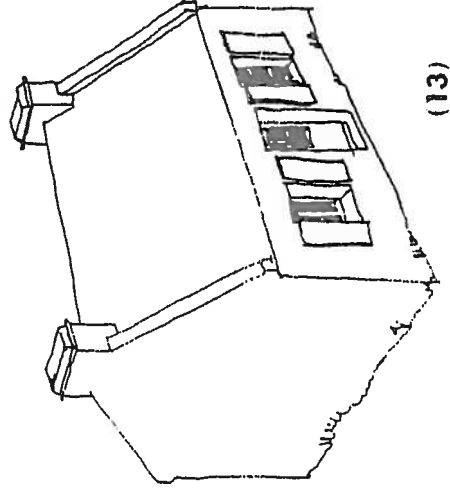
Cette définition, un peu ardue, donne en fait la clé des passages successifs du programme écrit au plan dessiné, puis à la réalisation. Les éléments de la composition pourront être les suivants :

- Cellule : - la cellule de base et ses prolongements
- Appentis : - l'appentis de pignon (est-ouest)
- l'appentis de long pan (nord exclusivement)
- Accessoires : - l'escalier extérieur et ses combinaisons
- les appentis vitrés
- abris, auvents, bûchers
- murs coupe-vent
- lucarnes.

La cellule de base et ses prolongements

Toute maison, à Belle-Ile, a commencé par être une cellule élémentaire permettant d'y vivre très simplement. Puis, pour certaines commodités ou besoins d'agrandissement, des ajouts sont venus s'y greffer par la suite quand ce n'était pas d'autres habitations.

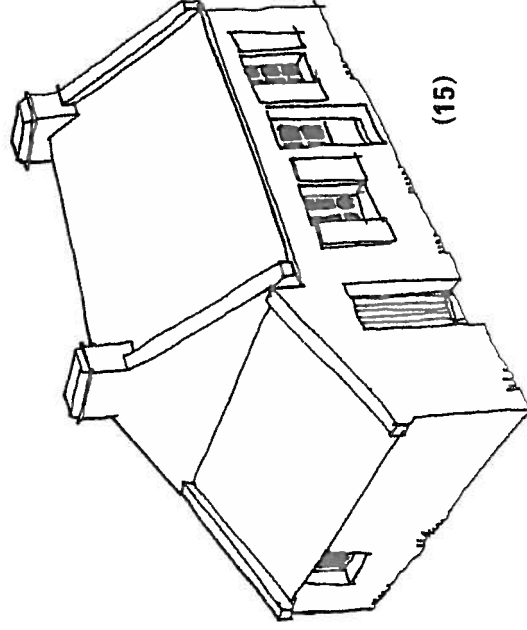
Voilà le croquis classique de la cellule de base ; (13) :



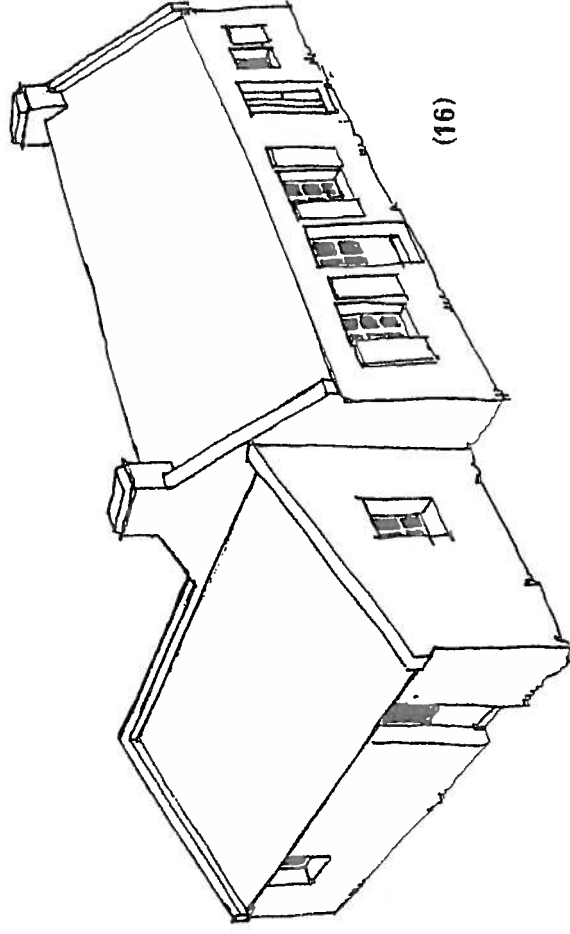
Dans le prolongement de cette cellule peut s'ajouter un élément plus grand ou moins important. Ce dernier pourra par exemple abriter un garage au dessus duquel se trouvera un grenier ou une chambre (14).

Les appentis

Ceux-ci peuvent être accolés aux murs de pignons, ou aux murs de long pan. En pignon, il couvre en général toute la largeur de celui-ci, mais le départ du rampant du toit ne dépasse jamais dans ce cas le niveau des corniches, et la pente du toit ne descend pas au dessous de 20° ce qui limite la profondeur de l'appentis (15).



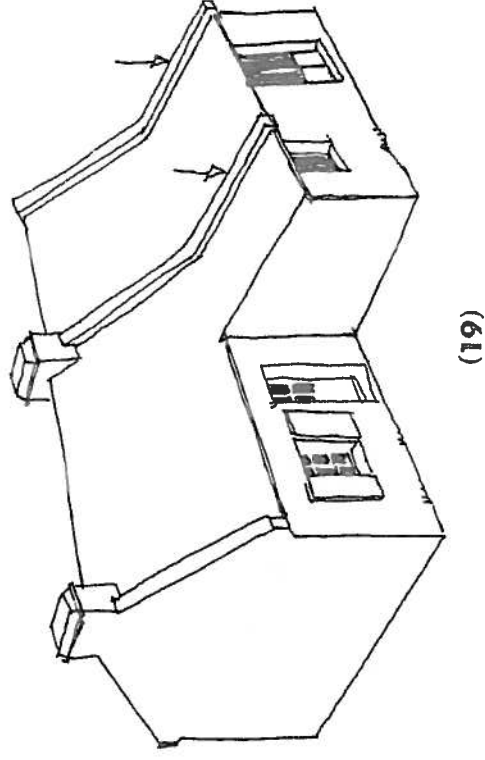
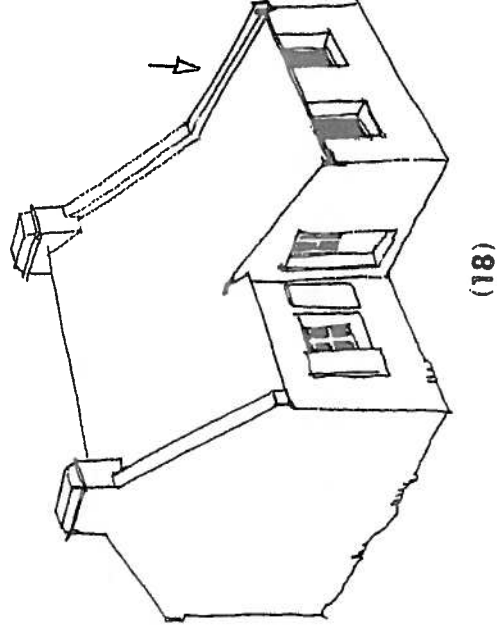
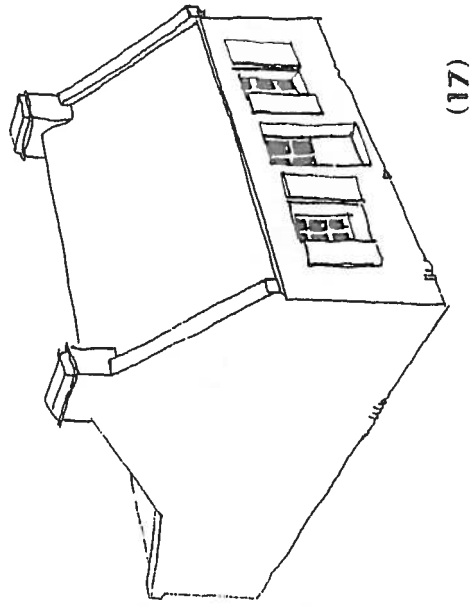
(15)



(16)

Dans le cas rare, où l'appentis est moins large que le pignon la naissance du rampant de toit peu être située au dessus du niveau de corniches, à condition de ne pas déborder au dessus des chevronnières, au moins sur un côté. La profondeur de l'appentis est alors augmentée et un prolongement latéral ajoutera aux possibilités d'aménagement (16).

L'appentis de long pan se trouve généralement du côté nord (17), l'éclairage des pièces principales se faisant par les baies au sud, le côté nord est réservé aux pièces de service.

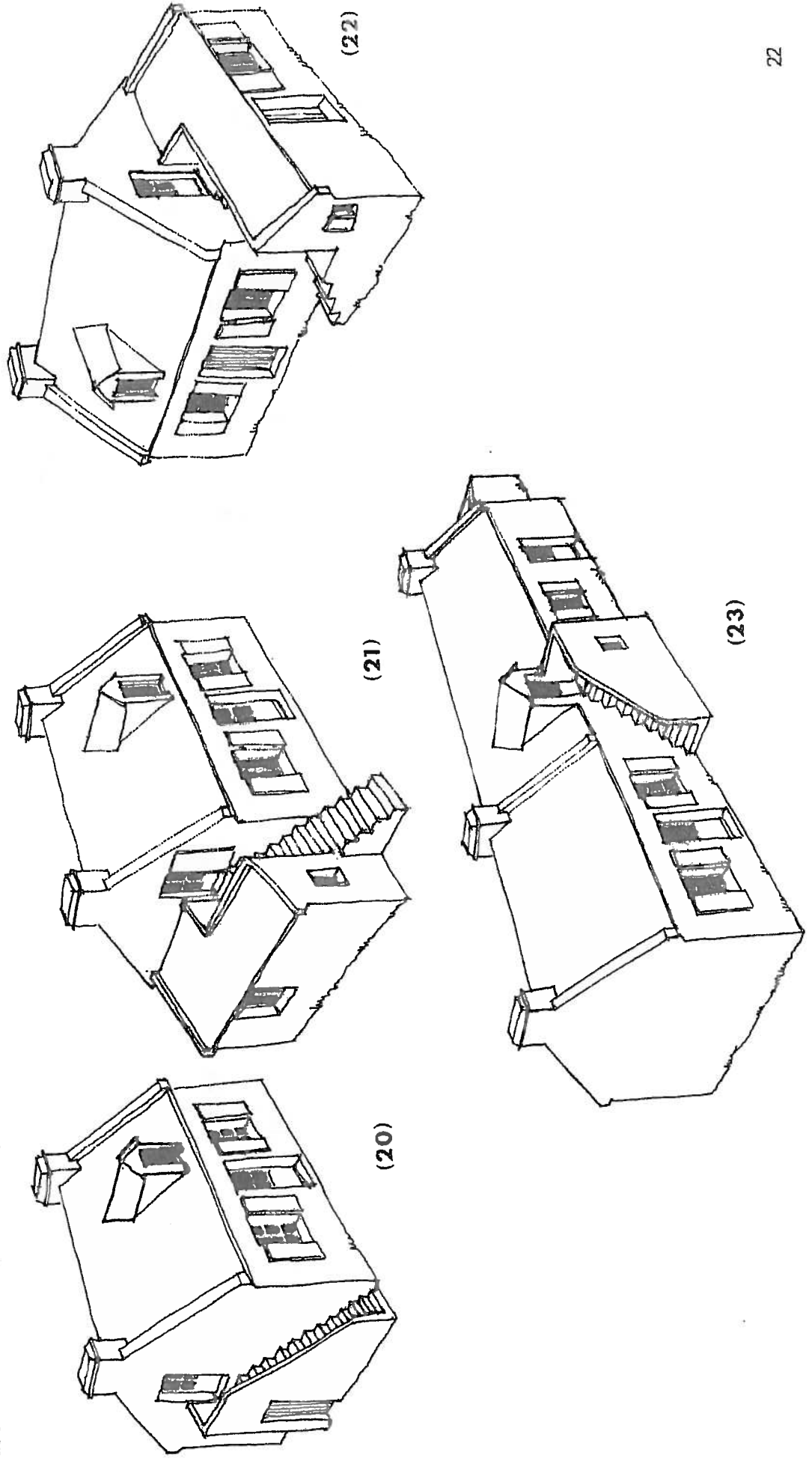


Lorsqu'un petit côté de l'appentis de long pan se trouve dans le plan d'un pignon ou à l'aplomb d'une chevronnière intermédiaire, les chevronnières principales seront prolongées (18 et 19).

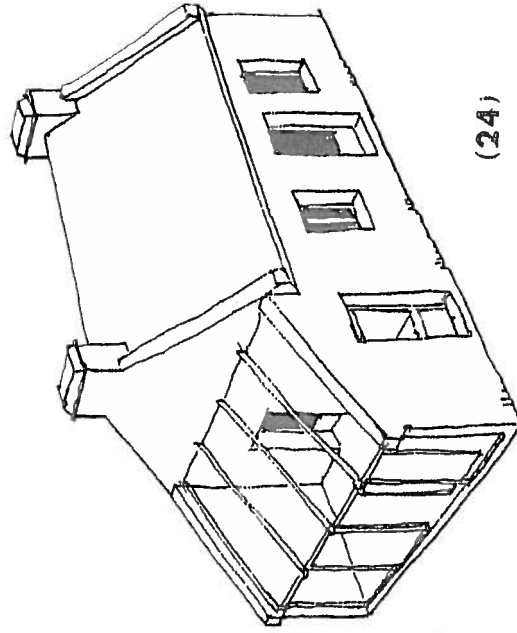
Les accessoires :

L'escalier extérieur, de composition assez libre mais toujours sur mur d'échiffre, est très souvent situé en pignon (20).

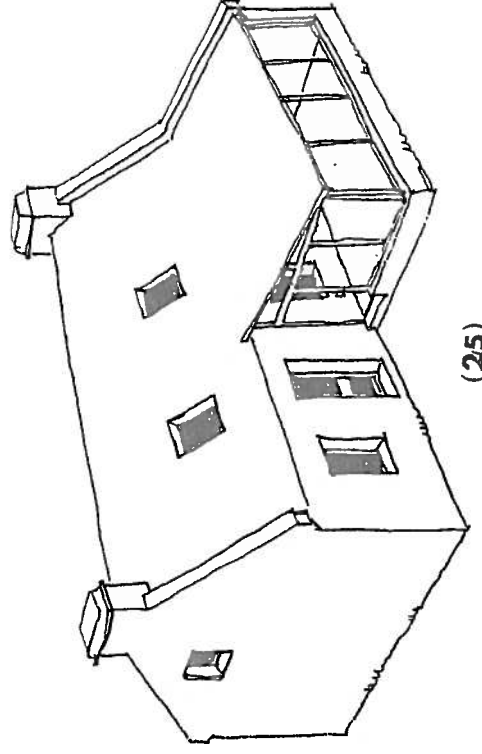
Il peut se combiner de différentes façons avec l'appendis (21), se retourner en long pan (22), être situé totalement en long pan...



Les vérandas très en vogue ces dernières années, ont donné lieu à des arrangements généralement bâtarde et très regrettables. Elles sont désormais prohibées par le règlement. Par contre un appentis vitré peut être envisagé dans sa forme définitive dès la conception du projet en respectant les règles qui régissent les appentis.



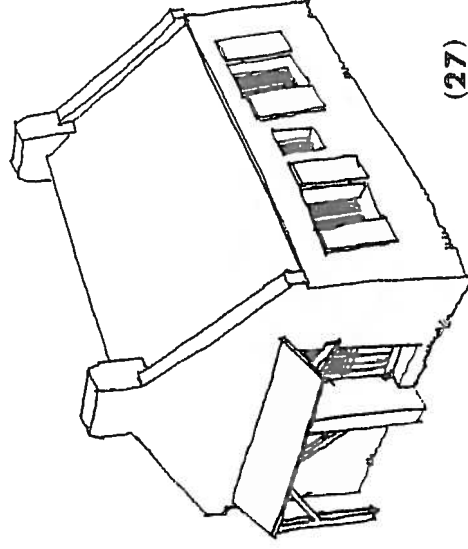
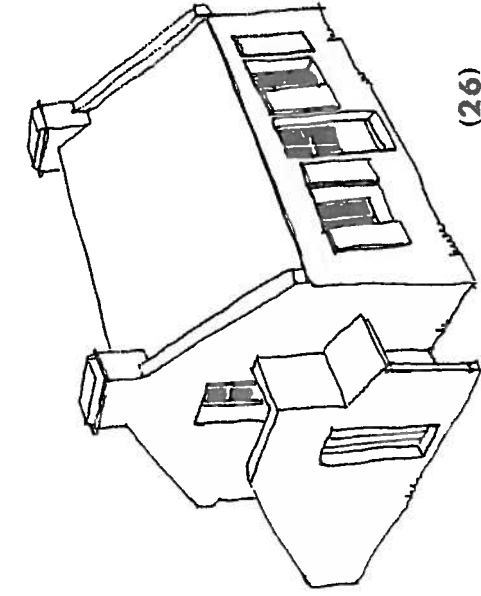
(24)



(25)

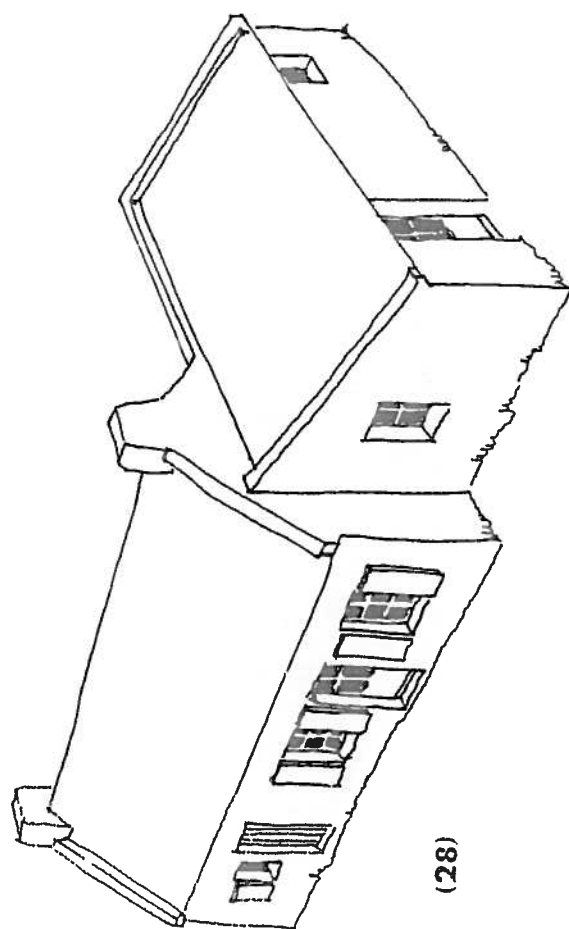
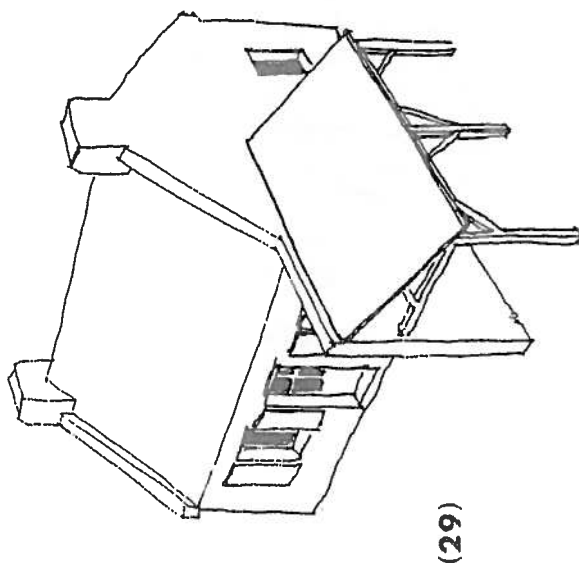
On aura toujours intérêt, tant pour l'aspect que pour l'agrément d'utilisation, à conserver un (ou deux) pignon(s) de l'appentis vitré en maçonnerie (24) ou à réaliser la toiture en ardoise (25). Il faudra prendre soin que toutes les pièces donnant sur l'appentis soient ventilées par ailleurs directement sur l'extérieur.

Les petites annexes, abris de jardin, bûchers etc... doivent être composées avec le bâtiment principal (26). Leurs faibles dimensions permettent de baisser la naissance de leur toit au dessous de la corniche principale (27).



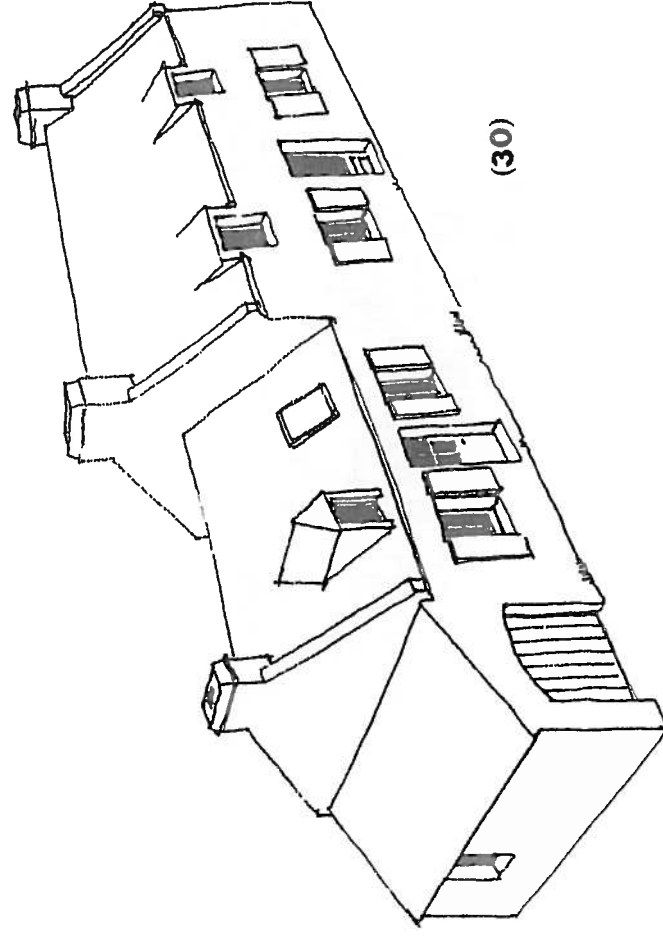
Mais leurs matériaux de construction resteront les mêmes que ceux de l'habitation. Si les annexes sont plus importantes, il est souhaitable de s'en servir pour constituer l'amorce d'une longère.

Le mur coupe-vent en tant que tel, est souvent laid car il dénature le dessin d'un pignon et casse le volume général.



S'il est absolument nécessaire, il faut composer avec un appentis (28) ou une annexe (29). Mais souvent, il peut être avantageusement remplacé par une haie végétale d'essences variées.

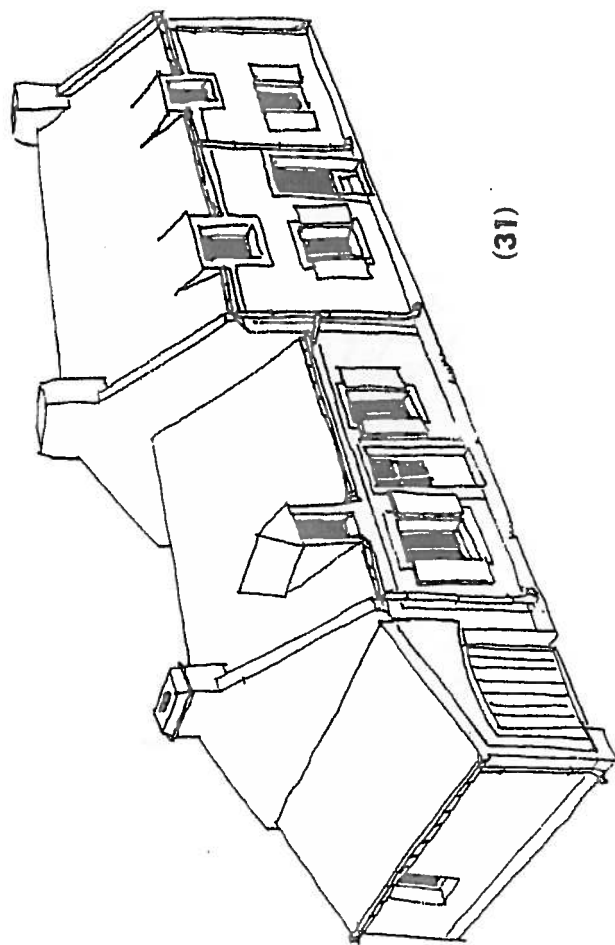
Les formes, les dimensions, la construction de lucarnes ont été commentées page 16. Nous voyons ici la façon de les placer. Il ne faut pas qu'elles soient trop nombreuses, trop importantes, ni placées près des pignons.



Autant que possible, éviter le systématisme et la symétrie trop rigoureuse ; par exemple il n'est pas obligatoire d'axer une lucarne sur une baie du rez-de-chaussée (30).

Il ne faut pas non plus, sur un même corps de bâtiment, utiliser différents types de lucarnes.

Eviter d'avoir plus de deux lucarnes sur un même rampant de toit ; un châssis vitré, ou une petite fenêtre en pignon peuvent remplacer avantageusement une lucarne.



Pensez aussi que l'interruption par une lucarne d'une corniche, donc de la gouttière, oblige souvent à réaliser une ou plusieurs descentes pluviales supplémentaires qui coupent verticalement la façade en tranches et en détruisent les proportions (31)

Les couleurs :

Les couleurs d'une construction ont une grande importance, en particulier à Belle-Ile. Une maison d'un blanc uniforme est désespérément triste, surtout lorsqu'elle est close de volets roulants de même ton. S'il s'agit d'une résidence secondaire, elle demeure ainsi, plate et sans vie pendant dix mois sur douze.

Il ne faut pas hésiter à se servir de la riche palette des couleurs utilisées depuis plus de cent cinquante ans et qui fait beaucoup pour le charme des villages bellois (voir p. 14, dernier paragraphe). En règle générale la corniche est peinte d'un ton pastel allant du bleu à l'ocre en passant par des jaunes, verts, et roses, ainsi que le bandeau d'une vingtaine de centimètres qu'elle surmonte ; ce bandeau se retourne verticalement sur la même largeur aux extrémités de la façade. Les baies sont cernées par des entourages de même couleur, d'environ 15 cm de large. Tous ces bandeaux et entourages peuvent être blancs si la teinte générale des murs est beige, ocre, rosée... Assez souvent un soubassement foncé de 40 cm court au niveau du sol tout autour de la base des murs. C'est un rappel de la peinture au coaltar réalisée naguère pour neutraliser les effets du rejaillissement des eaux pluviales s'écoulant du toit sans gouttières. Les pignons sont peints uniformément sans galons ni bandeaux, du ton général des murs, ainsi que les chevronnières.

Il est regrettable de constater que de plus en plus, les volets rabattables sont remplacés par des volets roulants, si les uns, en effet, ajoutent en permanence une tache de couleur à la façade et l'animent, les autres ne se voient qu'une fois fermés, sont généralement blancs comme les murs, et donnent une impression de monotonie et de platitude déjà signalée plus haut.

Si les tons des murs sont relativement doux et de valeurs peu opposées, les fenêtres, volets, portes sont souvent de couleurs vives et très franches : vert jardin, bleu outremer, brun rouge, jaune vif.

A noter que les bandeaux et entourages peuvent être remplacés par un seul liseré les délimitant ; dans ce cas ce liseré est bleu, rouge, vert assez foncé, se détachant sur des murs d'un blanc cru.

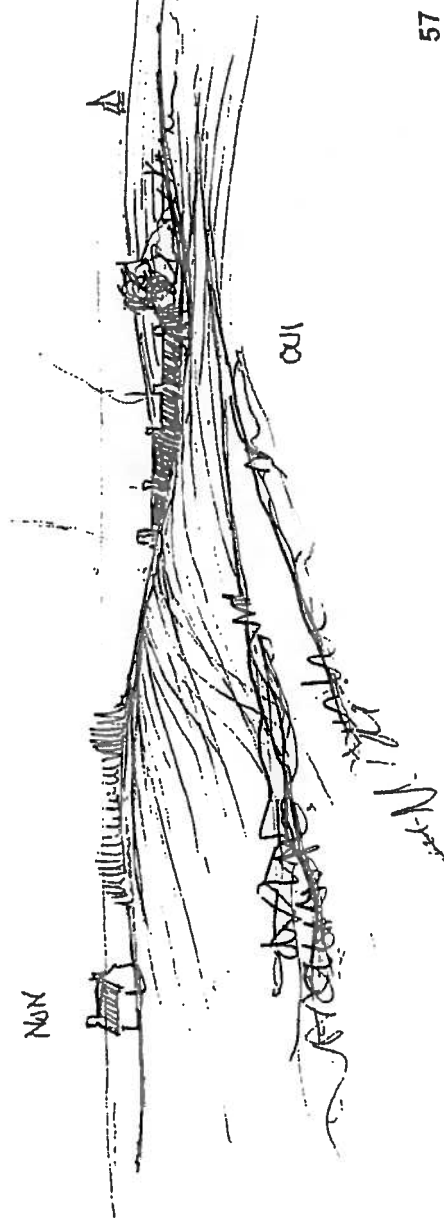
De toutes façons les couleurs seront choisies en harmonie avec l'environnement naturel et construit.

Implantation de la construction sur le terrain

a) par rapport à l'environnement lointain

L'expérience des Bellilois d'antan les avait conduit à implanter leurs maisons en respectant au moins trois impératifs :

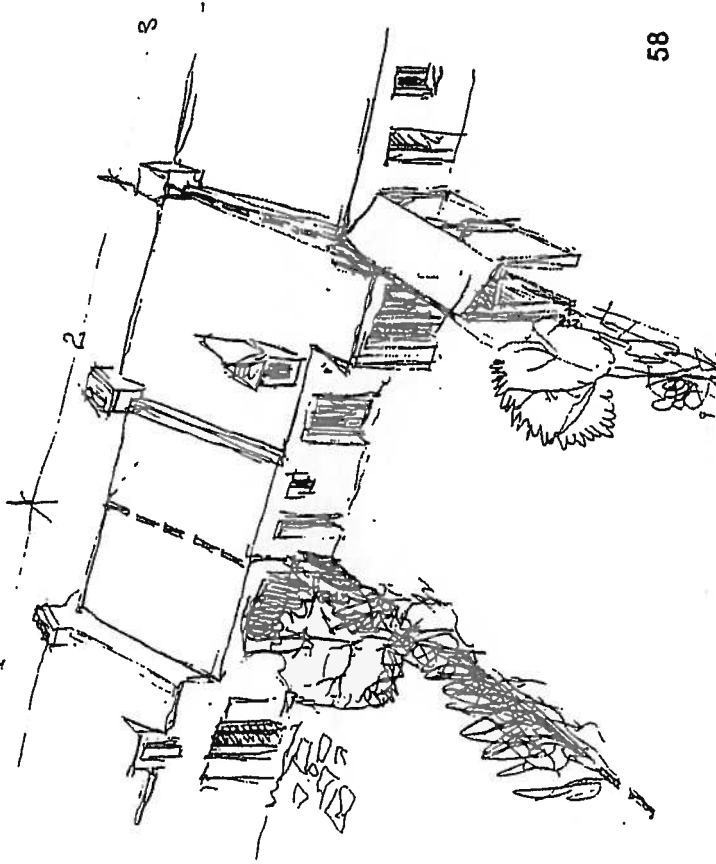
Tout d'abord neutraliser les effets du vent et du froid en se mettant à l'abri d'un pli de terrain ou dans une légère dépression. On remarque en effet que, vus de loin, les anciens villages ne laissent généralement apparaître que leurs toitures, abritées par une végétation protectrice qui pousse plus volontiers dans ces endroits creux (fig. 57)



En second lieu, l'orientation choisie pour l'habitation était toujours Est-Ouest ; les baies d'accès et d'éclairage étaient ainsi exposées au Sud reléguant les locaux de servitude accolés au Nord.
Enfin les pignons Est et Ouest restaient aveugles, permettant l'accolement d'autres bâtiments qui, à la longue, constituaient la longère.

b) par rapport à l'environnement immédiat

Les zones constructibles étant maintenant groupées aux abords immédiats des anciens villages, il est impératif de ne pas dénaturer le caractère de ceux-ci. Il est donc déconseillé de créer des clôtures uniformes et rébarbatives (voir plus loin le § 6 jardins et abris de jardin). De même, il est contraire aux habitudes de disperser les bâtiments ; on aura toujours avantage à former des bâtiments en longueur, juxtaposant sur une même ligne : habitation, garages à bateau ou voitures, abris à matériel, bûcher, préau etc... (fig. 58)



58

Les pignons se trouveront près des limites Nord-Sud de la propriété ou même sur ces limites pour faciliter une continuité du bâti avec le voisinage. L'isolement, s'il s'avère nécessaire sera réalisé par la juxtaposition de deux garages en limite de propriété, ou par un appentis en retour des façades de long pan, ou par des haies d'essences et épaisseurs variées évitant trop de rectitude et de systématisme...

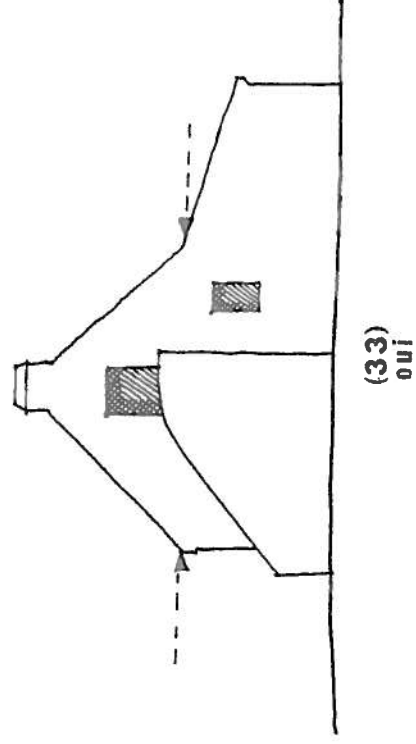
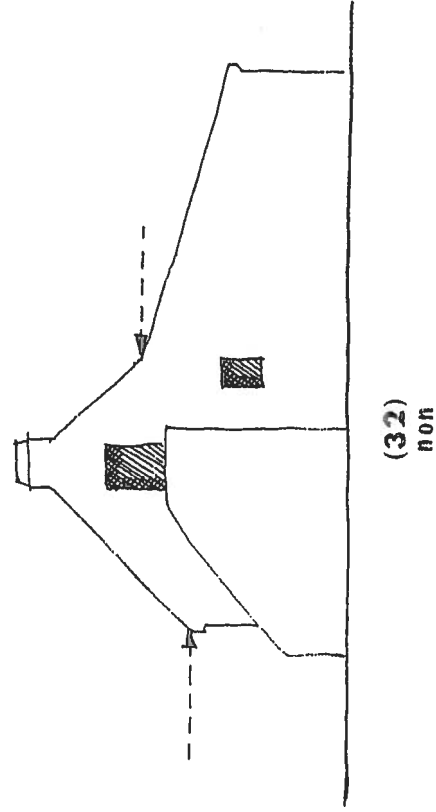
c) En fonction des extensions futures

Il est sage de prévoir dès le projet, les extensions qui seront nécessaires plus tard, et de laisser libres certains murs, ou parties de murs pour adosser des appentis ou des annexes. Cette recommandation facilitera dès le début, la future intégration dans le site et la préservation dans le temps du caractère Bellillois de la construction.

La sagesse des anciens mérite d'être largement méditée avant de prendre une décision contraire aux principes qui précèdent. Il vaut toujours mieux se conformer à l'expérience acquise plutôt que faire les frais d'un nouvel essai qui s'avérera décevant la plupart du temps.

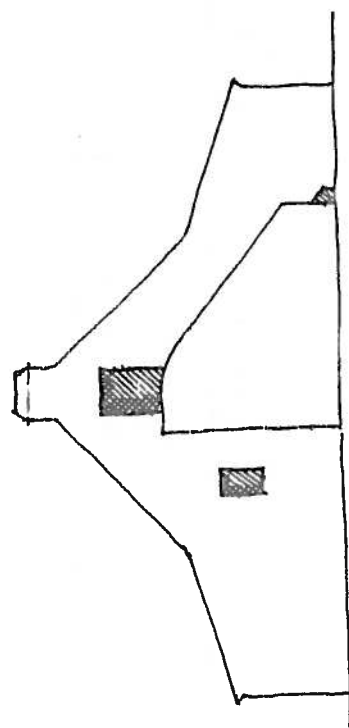
5 - QUELQUES ERREURS A EVITER :

Les Pignons : comme déjà signalé en page 17, la proportion d'un pignon ne doit pas résulter des dimensions maximales indiquées au plan d'occupation des sols mais découler des besoins d'un programme précis en s'inspirant de proportions et dimensions traditionnelles.

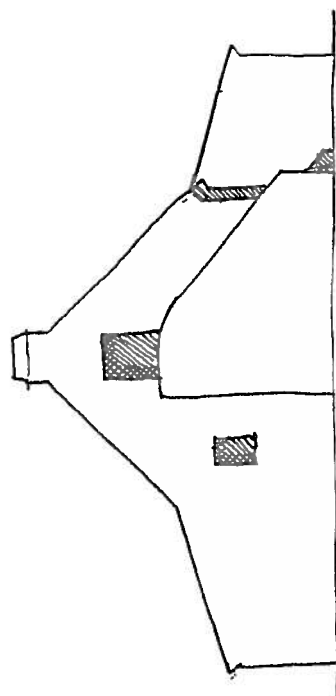


Dans le cas où le pignon est prolongé par le mur d'un appentis, celui-ci prendra naissance à la hauteur de la corniche (33) et non sur la première ou la deuxième panne (32), pour ne pas déséquilibrer l'aspect du pignon.

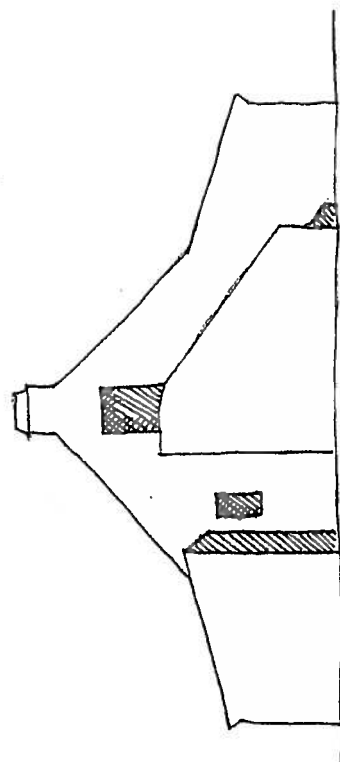
Quand un pignon est prolongé de part et d'autre par un mur d'arpenitis de long pan, l'aspect de ce pignon est lourd, écrasé et flou (34).



(34)
non



(36)
oui



(35)
oui

Il faut dans ce cas recréer le dessin du pignon par un décrochement de quelques dizaines de centimètres, soit en saillie (35) soit en retrait (36).

Les dimensions, la forme et la disposition des baies influent sur l'aspect plus ou moins agréable d'une façade. Il existe un rapport satisfaisant des "pleins" et des "vides" qu'il faut percevoir et respecter.

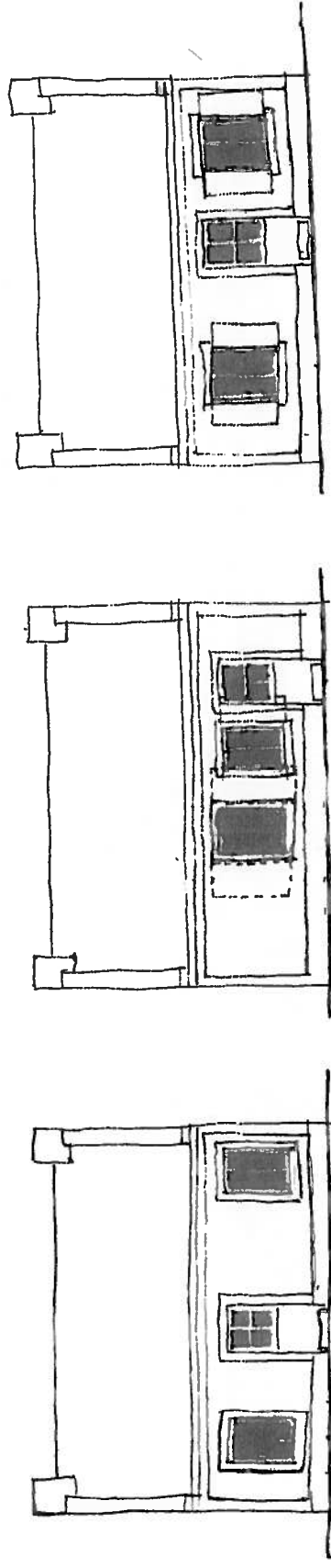
Une façade trop vitrée semble écrasée par la masse du toit ; une autre, pas assez percée, est rébarbative. Il faut répartir les "pleins" et les "vides" harmonieusement et donner à ces derniers beaucoup moins d'importance qu'aux murs.

Les proportions des baies seront classiques ; le P.O.S. indique qu'elles seront plus hautes que larges ; j'ajouterai nettement plus hautes que larges. Elles demeureront de dimensions raisonnables ; une largeur de 1m40 pour une porte-fenêtre est un maximum. Il faudra toujours avoir le souci de l'aspect vertical des ouvertures (voir page 14, 2° et 3° paragraphes). Les interaux de baie peuvent être légèrement cintrés en partie haute, comme le montre la maison de pilote figure 4. Cette disposition résultait de l'importation sur île de briques et de l'appareillage de celles-ci en segment d'arc, à la fin du 19° siècle. Dans ce cas, toutes les baies d'un même corps de bâtiment seront de ce type.

A Beille-Île on n'a jamais éprouvé le besoin d'équiper les baies d'appuis saillants. Ces éléments, qui sont déjà partout ailleurs d'une efficacité relative, sont ici tout à fait inutiles du fait des conditions climatiques et particulièrement du vent. Il y a donc lieu de les proscrire, d'autant qu'ils rendent malaisé l'exécution des bandeaux de couleur ou les liserés qui entourent les baies.

La disposition des ouvertures sur une façade doit obéir à une certaine logique.

Par exemple, il est désagréable de situer une baie trop près d'un pignon car il sera difficile d'aménager l'intérieur dans de telles conditions (37).



(37)
non



(38)
non



(39)
oui

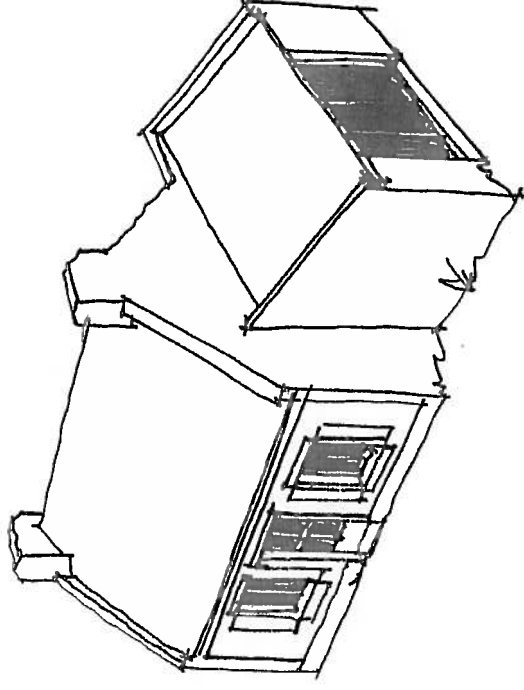
De même, des baies trop rapprochées suppriment la possibilité théorique de rabattre des volets, que l'on imagine instinctivement lorsqu'ils n'existent pas (38).

Une bonne répartition des baies laissera l'emplacement supposé de ces volets rabattus, tant en extrémité qu'en milieu de façade (39).

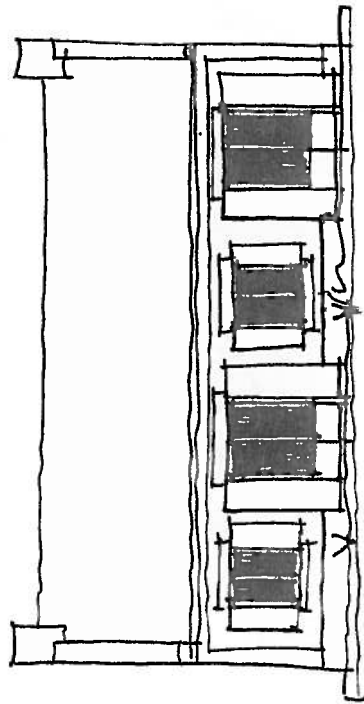
Il est normal que les grandes baies aient un certain succès auprès des candidats constructeurs. Elles sont synonymes d'ouverture sur l'extérieur, de liberté.

Ces éléments d'utilisation récente sont à manier avec beaucoup de prudence pour ne pas dénaturer le caractère d'une maison belliloise.

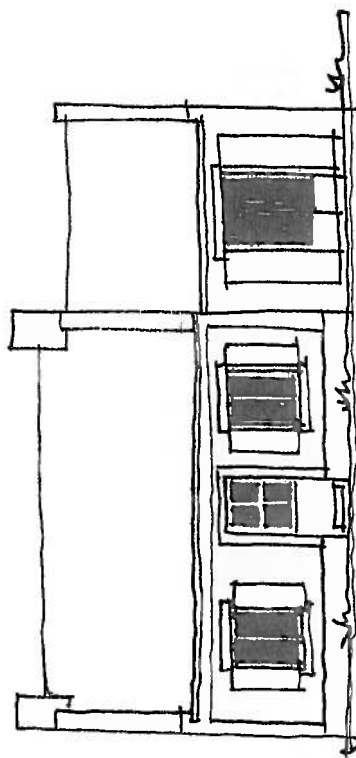
Ils doivent s'intégrer parfaitement à la construction.



Dans cette optique, Les baies importantes ne devraient jamais être pratiquées dans les murs ou pignons de la cellule de base, mais s'ouvrir dans le mur de façade d'un appentis ou d'un volume secondaire.



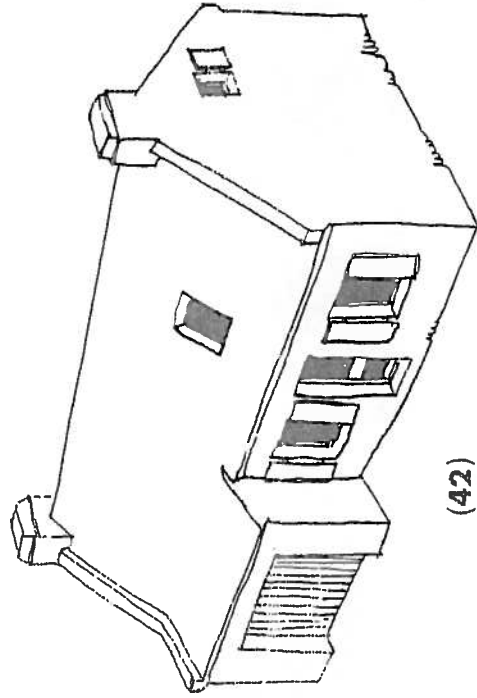
non



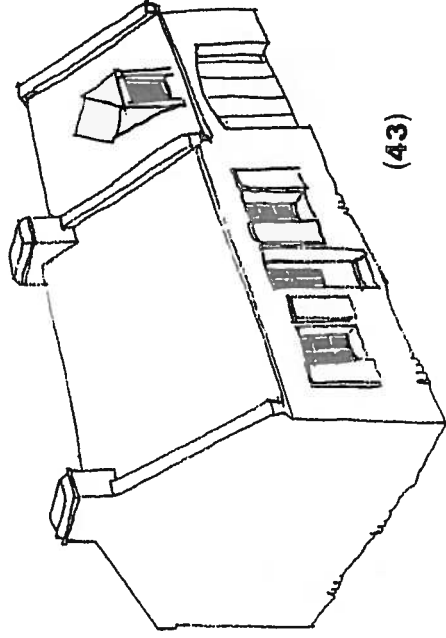
oui

Il y aura lieu de ne pas multiplier les grandes baies autour de la construction, et de prendre soin que la division des vantaux fasse ressortir des éléments vitrés de proportion rectangulaire verticale.

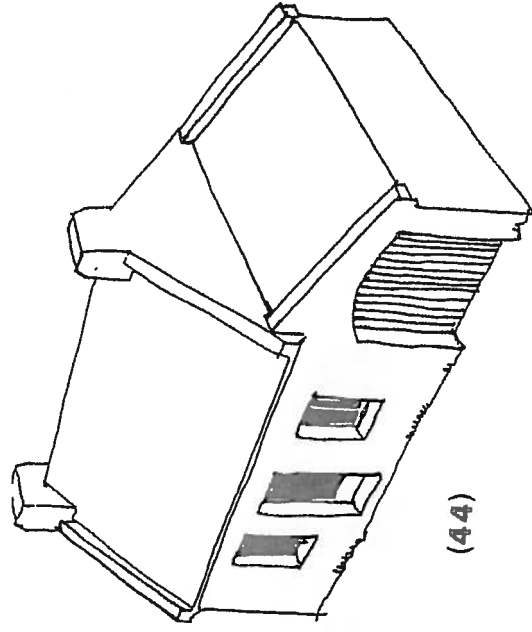
Il y a plusieurs façons, devenues classiques, d'intégrer le garage à la construction (42, 43, 44).



(42)



(43)

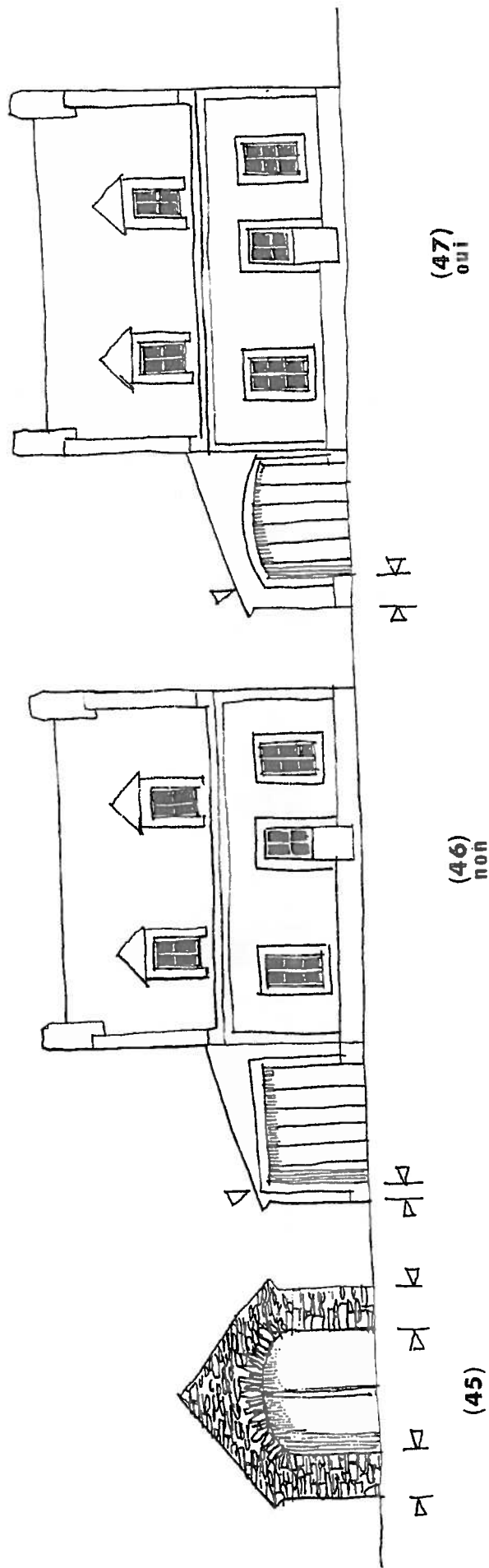


(44)

Mais pour qu'une entrée de garage soit satisfaisante à l'oeil, il faut respecter quelques principes simples.

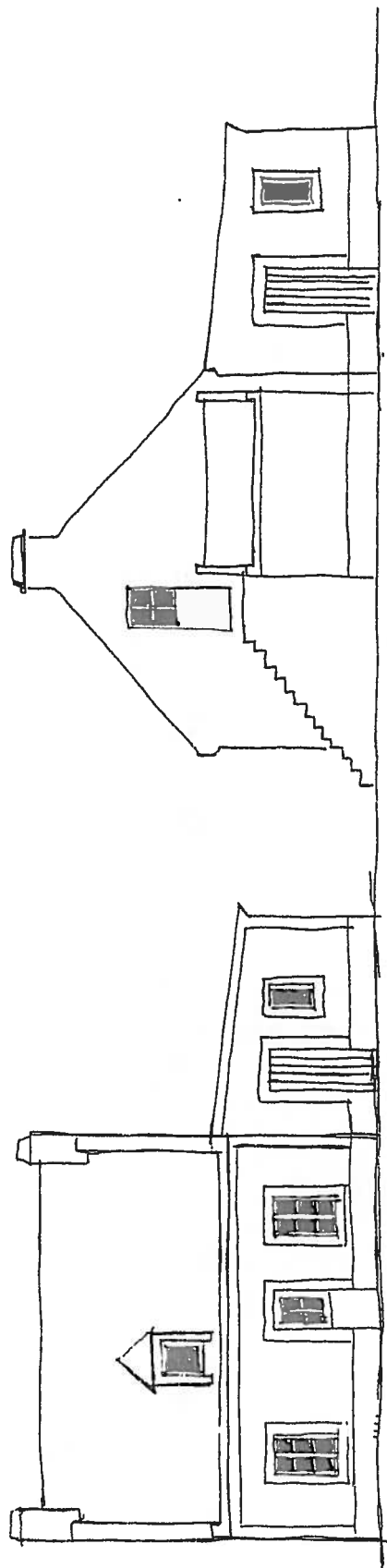
Les linteaux droits étaient rares autrefois pour des raisons que nous avons exposées (page 10, dernier paragraphe). On trouve par contre des exemples de linteaux en pierre, appareillés en arc segmentaire de façon empirique. Ces exemples sont visibles dans les petits hangars isolés des villages.

La poussée latérale de ces arcs nécessitait une contre butée importante (45).



Ces considérations conduisent à conseiller des ouvertures de garage au linteau légèrement cintré et des piédroits suffisamment larges (47). Un linteau droit sous appentis laisse apparaître une faiblesse disgracieuse en bas du rampant de toit (46) et l'oeil est plus satisfait par un piédroit d'extrémité un peu étoffé (47).

Dans la manière d'adjoindre les appentis, il faudra toujours rester dans la logique d'une construction théoriquement réalisée par étapes.
L'importance de l'appentis sera donc en rapport avec celle de la cellule de base.

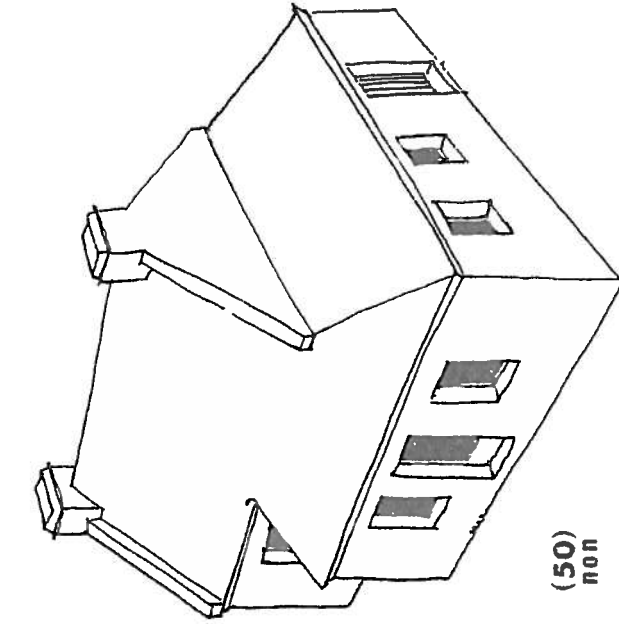


(48)
non

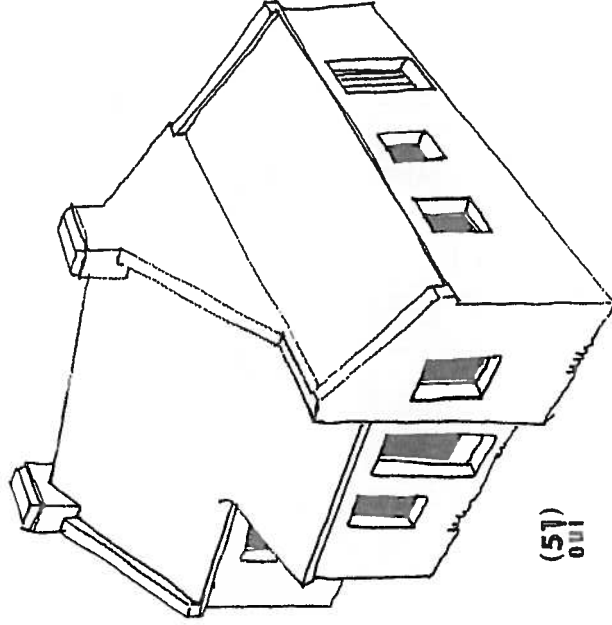
(49)
non

Un appentis trop important entraîne une pente de toit trop faible qui s'apparente à une toiture-terrasse, type de couverture inusitée à Belle-Ile
(48, 49).

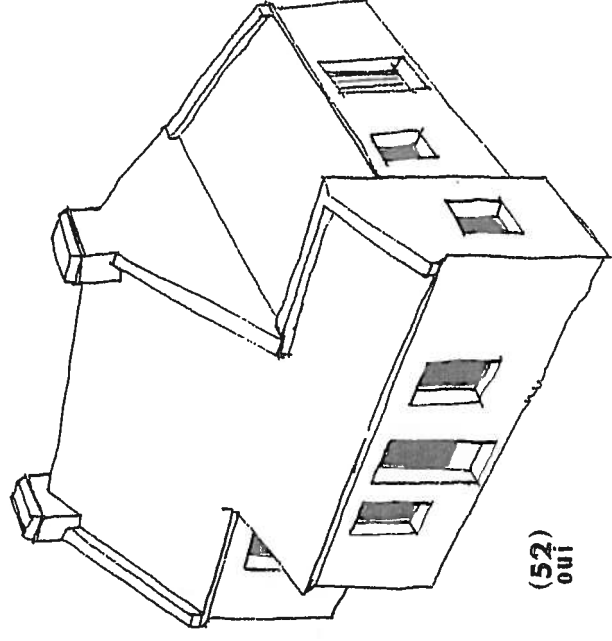
Le cas se présente quelquefois qu'un appentis de pignon rejoigne un appentis de long pan à l'angle de la construction. Il n'est pas souhaitable d'y réaliser un arêtier qui créera un volume insolite (50).



(50)
non



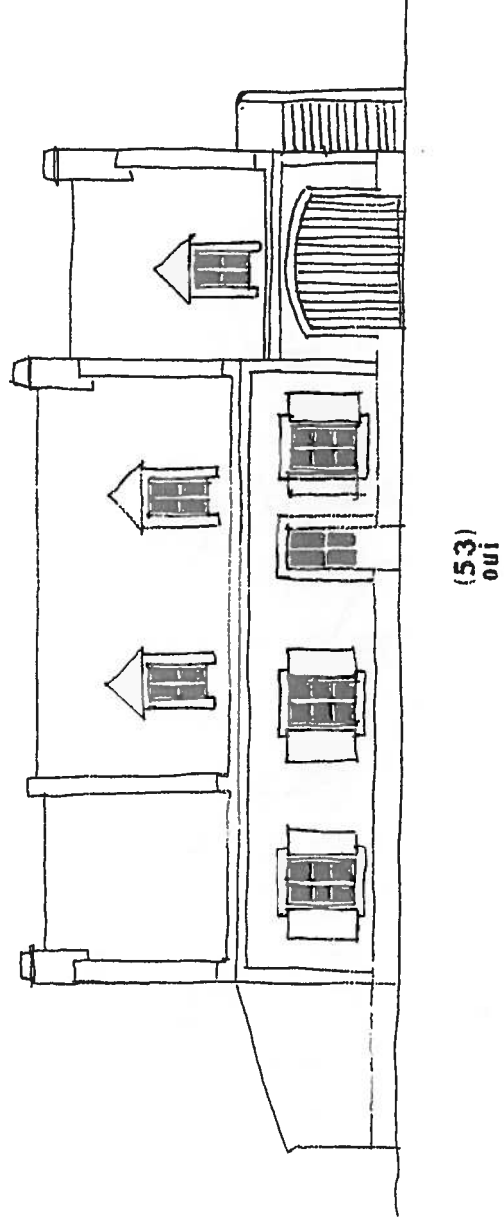
(51)
oui



(52)
oui

Il faut comme énoncé plus haut, rester dans la logique d'une construction par étapes : Cellule de base, premier appentis, puis deuxième appentis (51 ou 52).

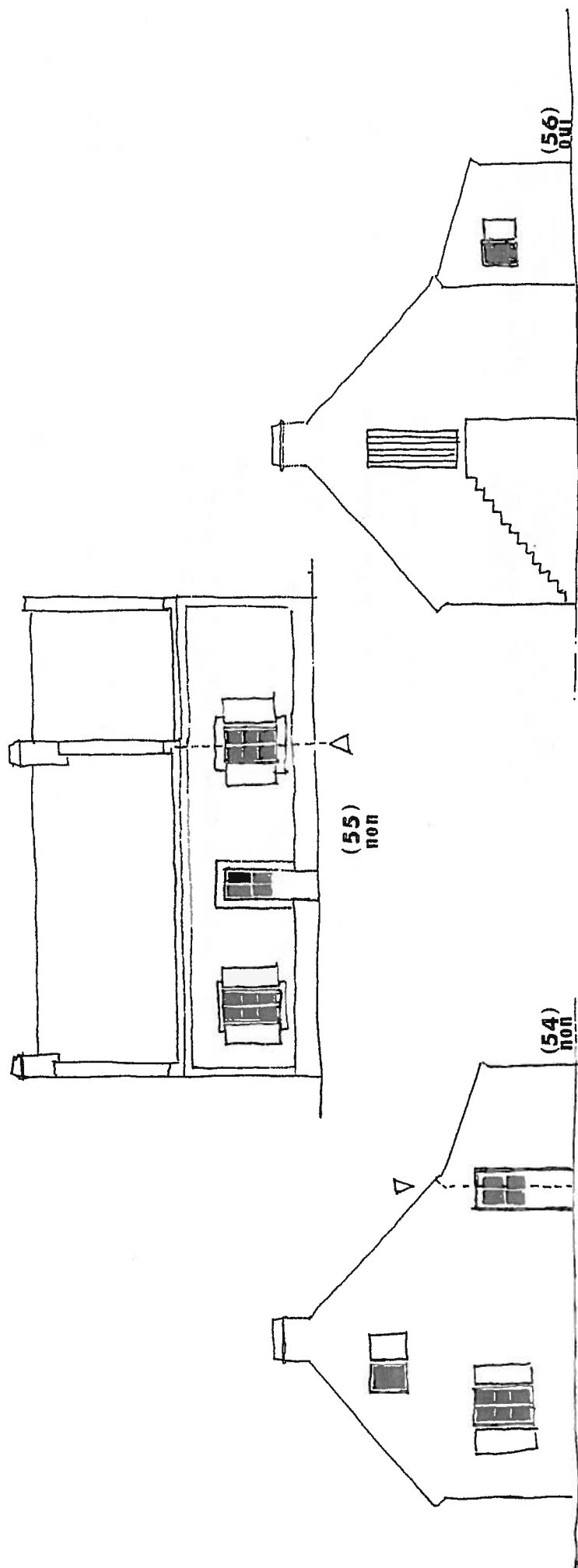
Il y a intérêt à décaler les lignes de faîtage de bâtiments en longère, toujours pour rester dans l'esprit de constructions se succédant dans le temps.



(53)
oui

Un garage ne nécessitant pas une grande hauteur sous plafond, on pourra utiliser l'étage pour l'habitation (53).

Il faudra éviter certains **illogismes**. Un appentis de long pan étant en principe construit après le corps de bâtiment principal, une baie ne pourra se situer en pignon à la jonction des deux (54).



De même une ouverture sera bizarre à l'aplomb d'une chevronnière (55). Il existe pourtant un illogisme courant. Les maisons belloises ayant une souche de cheminée à chaque pignon d'extrémité, l'une peut ne pas servir et surmonter une porte d'accès au comble, à l'emplacement supposé d'un conduit de fumée (56).

6 - LES JARDINS

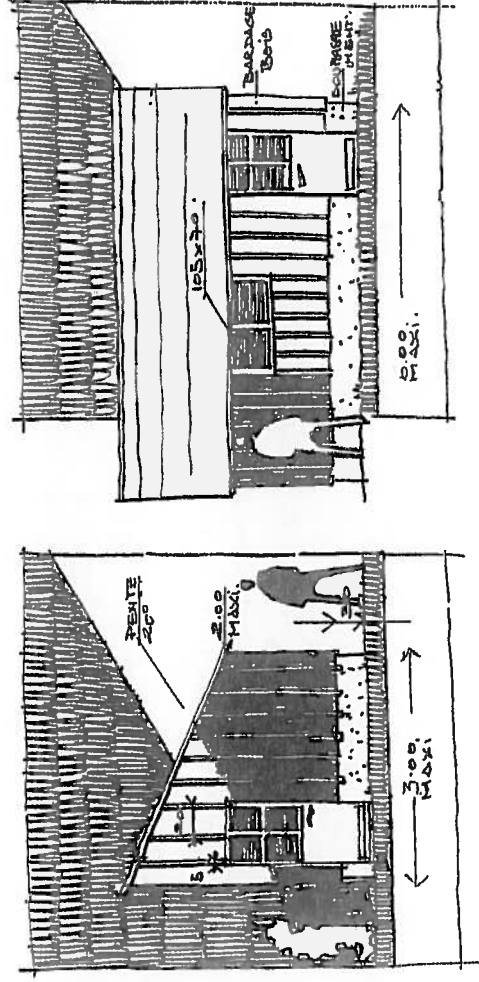
Il n'est pas inutile, puisqu'on ne conçoit plus maintenant de maison sans jardin, de préciser que celui-ci restera le plus naturel possible.

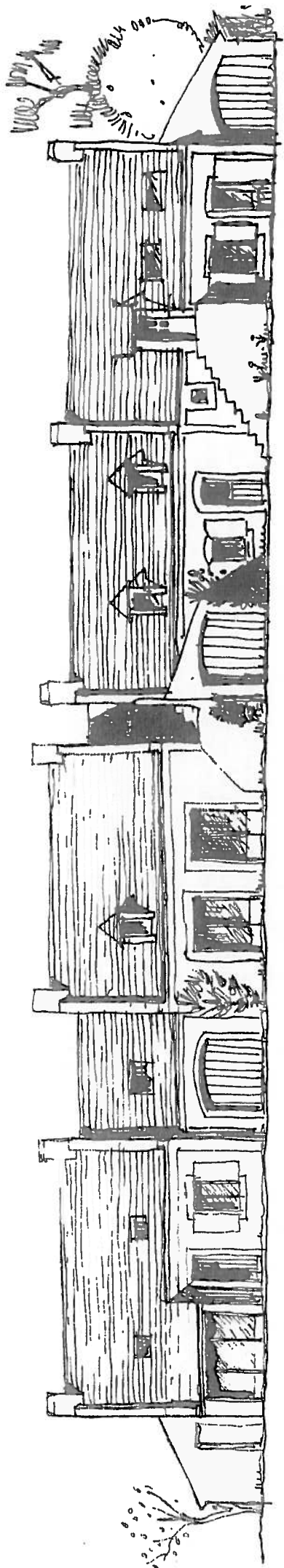
Les cheminements ou terre-pleins dallés, les terrasses ou murets qui les délimitent, les piscines, tennis, portiques ainsi que les éléments dits "décoratifs" tels que bassins, statues, vases en pierre etc... devront, sinon être bannis du moins rester extrêmement discrets. Les appareils d'éclairage extérieurs n'ont aucun intérêt à être des lanternes de style en applique ou suspendues à une potence en fer forgé, mais on préférera intégrer les sources de lumière à des murets ou les camoufler parmi la végétation près du sol. Bien entendu l'alimentation électrique et téléphonique de la maison se fera en souterrain.

En ce qui concerne les plantations, évitez à tout prix le "bétonnage végétal" qui consiste en des murs de cupressus taillés ou des haies rectilignes d'arbustes ou d'arbres d'une même essence plantées régulièrement. Utilisez de préférence les feuillus et, pour les clôtures, noyez piquets et grillages dans des haies variées et sans monotonie.

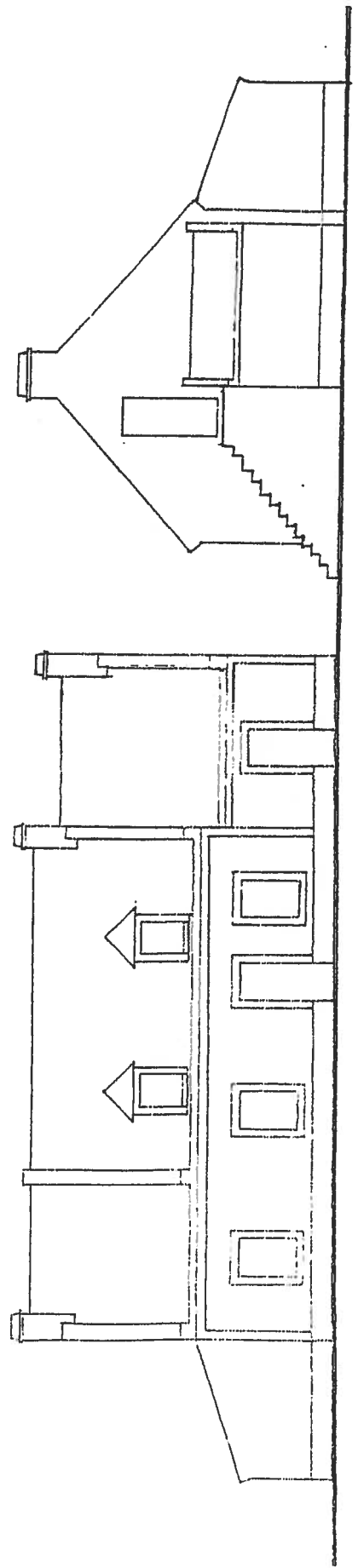
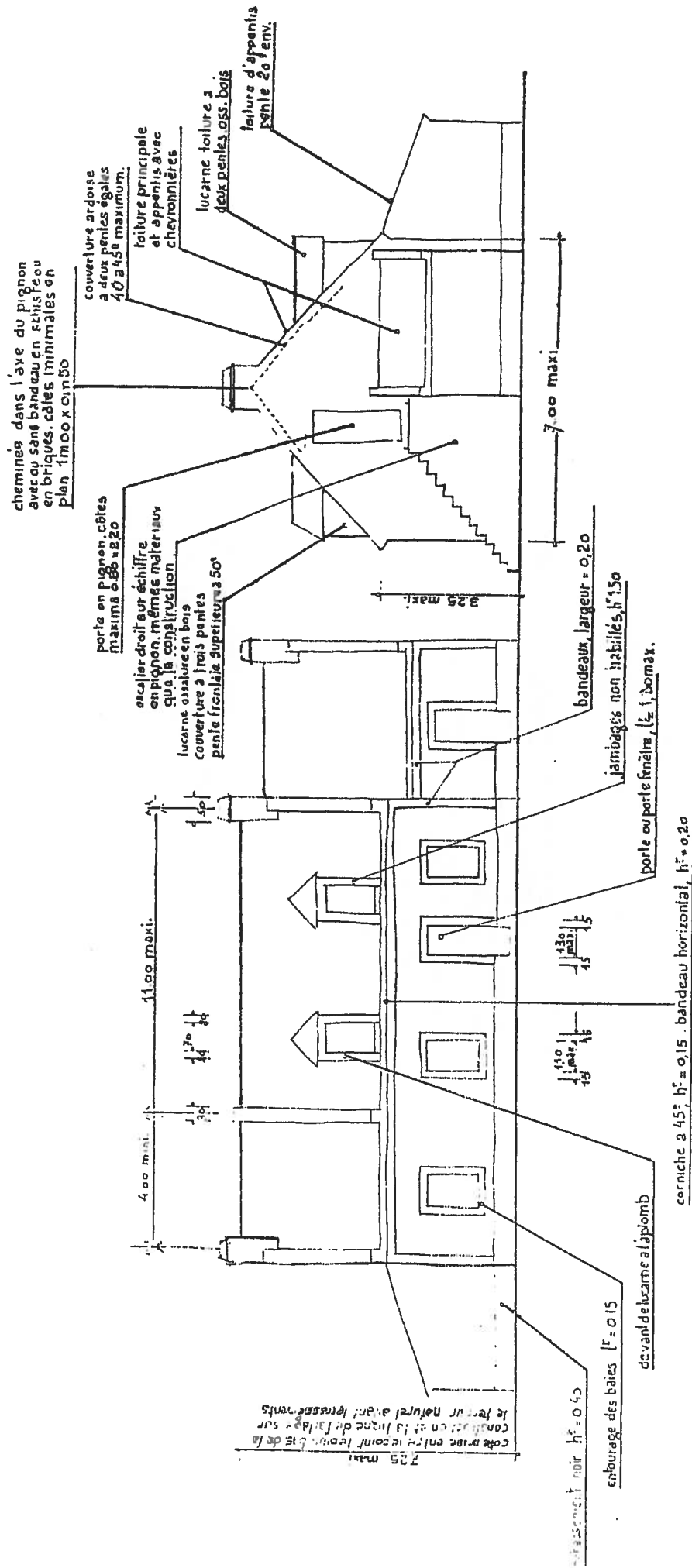
Un jardin un peu sauvage fleuri irrégulièrement aura ici plus de charme et sera mieux à sa place qu'un jardin trop élaboré planté d'espèces rares parmi de savantes rocailles ou du gazon anglais.

La nouveauté qu'ont constitué les abris de jardin a entraîné des abus dans la diversité des matériaux employés, la bizarrerie des implantations, des couleurs, des pentes de toit et des volumes etc... ont fait que les plans d'occupation des sols comportent maintenant des indications très précises concernant leur réalisation. S'y conformer contribuera à préserver la qualité des paysages.





GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES



Allège	: Mur d'appui compris entre une baie et le sol.
Appareillage	: Manière d'assembler les pierres pour la constitution d'un mur, d'une voûte, d'un arc, d'un linteau, etc...
Appentis	: Corps de bâtiment appuyé au bâtiment principal couvert par un toit à une seule pente dont le faite s'appuie soit sur le pignon, soit sur le haut du mur de long pan à la hauteur de la rive d'égout.
Arbalétrier	: Élément d'une ferme qui suit l'inclinaison du toit depuis le faîtage (ou il est assemblé au poinçon) jusqu'à la panne sablière. L'arbalétrier supporte les pannes intermédiaires.
Arêtier	: Pièce de charpente, ou partie de la couverture qui se situe à l'angle saillant de la rencontre de deux rampants de toit. (lorsque l'arêtier est horizontal, c'est le faîtage). Antithèse : noue.
Bandeau	: Élément continu horizontal ou vertical de la bordure d'un mur, délimité ici par une engravure dans l'enduit servant à séparer deux couleurs d'enduit.
Chanfrein	: Surface plane oblique obtenue en abattant l'angle vif d'une pierre (ou de couronnement d'une souche).
Chevronnière	: Partie haute d'un mur pignon, dépassant le plan de toiture et recouvrant l'extrémité de celle-ci.
Chien assis	: Sorte de lucarne assez rare, dont la pente de toit est à l'inverse de celle du rampant principal sur lequel elle s'appuie. On emploie improprement ce terme pour désigner la lucarne rampante, dont la pente est dans le prolongement du rampant principal mais d'inclinaison plus faible.
Contre butée	: Etai ou partie de mur destiné à absorber les poussées latérales d'un arc ou d'une voûte.
Corbelet	: Pierre, pièce de bois ou de béton en saillie sur le parement d'un mur, et généralement situé à la partie basse des chevronnières en prolongement de la corniche (on dit aussi quelquefois "crossette").
Corniche	: Moulure horizontale située en partie haute d'un mur et en saillie sur celui-ci. La corniche est destinée à éloigner l'eau de ruissellement du parement de mur qu'elle couronne.

Drennec	:	(Breton : buisson d'épines) Placard ou réduit où l'on mettait le bois à brûler, placé sous l'escalier d'accès intérieur au grenier dans les maisons belloises (on dit aussi trou à lande).
Echiffre	:	Un mur d'échiffre est celui dont la partie supérieure supporte les marches ou le limon d'un escalier.
Faîtage	:	Ligne horizontale formée par la section saillante de deux plans de toiture inclinés. Antithèse : chéneau encaissé.
Ferne	:	Assemblage triangulé de pièces de charpente, situé dans un plan parallèle aux pignons et destiné à soutenir la toiture.
Jouée	:	(ou joue) Chacun des plans verticaux de forme triangulaire formant le côté d'une lucarne.
Lintheau	:	Pièce de bois, de pierre, de béton armé, de métal etc... ou ensemble appareillé de pierres ou de briques couvrant la partie supérieure d'une baie et reportant les charges supérieures sur les piedroits latéraux.
Listel	:	Petite moulure plate en saillie sur un plan.
Longère	:	Bâtiment ou ensemble de bâtiments sensiblement de même importance accolés les uns aux autres et formant un tout orienté suivant une même direction.
Long pan	:	Se dit du mur plan d'un bâtiment, qui est couronné par la rive d'égout horizontale d'un rampant de toiture. (par opposition à mur pignon).
Mat pignon	:	Souche ou fausse souche de cheminée terminant la partie haute des pignons à Belle-Ile.
Mitron	:	Conduit en poterie tronconique prolongeant les conduits de fumée hors des souches.
Noue	:	Le contraire de l'arêtier.
Panne	:	Pièce de bois (de section 8 cm x 22 cm actuellement), placée horizontalement sur les arbalétriers de ferme à des intervalles égaux et destinée à supporter les chevrons ; - Panne faitière : celle qui se trouve sous le faîtage. - Panne sablière : celle qui se repose sur le mur de long pan.
Petit bois	:	Baguette de bois ou de métal verticale ou horizontale servant à subdiviser les vitres des vantaux de fenêtres ou de portes.

Piedroit	:	Ensemble du support latéral du linteau d'une baie.
Pierres sèches	:	Se dit d'un appareillage dont les éléments, pierres, briques ou autres, sont simplement assemblés par empilage et juxtaposition sans l'adjonction d'aucun mortier.
Rampant	:	Plan incliné d'une toiture.
Refend	:	Mur porteur intermédiaire destiné à soulager ou recouper les poutres ou solives de grande portée.
Rive	:	Limite d'un versant de toit tant en pignon qu'en long pan. La limite basse horizontale d'un rampant de toit se nomme rive d'égout ou plus simplement égout de toiture.
Solin	:	Couvre-joint de mortier ou de zinc etc... ou saillie de pierre à la jonction d'un toit et d'un mur (ou d'une souche de cheminée), destiné à assurer l'étanchéité.
Tableau	:	Côté vertical d'une embrasure.
Ton	:	Couleur (ne pas confondre avec valeur).
Tuileau	:	Elément de tuile.
Valeur	:	Degré de clair ou de foncé d'une couleur ou d'une ombre.

